PROJET D'ETABLISSEMENT

FAP LES PEUPLIERS

2020 – 2024

Association Familiale pour l'Aide
aux Enfants Déficients
de l'Agglomération Messine

Approuvé par le Conseil de la vie sociale du 21/01/2020

Validé par le Conseil d'Administration du 22/01/2020

Association Familiale pour l'Aide aux Enfants Déficients de l'Agglomération Messine

108, Route de Jouy
57160 MOULINS LES METZ
Tel : 03.87.65.89.10
secretariat-siege@afaedam.com

Foyer d'Accueil Polyvalent
LES PEUPLIERS

1, rue de l'Etang
57160 SCY-CHAZELLES
Tel : 03.87.60.37.37
secretariat-residencepeupliers@afaedam.com

SOMMAIRE

Préambule : Les finalités et enjeux du projet d'établissement du FAP LES PEUPLIERS et le diagnostic d'avant- projet

1. LA STRUCTURE ET SON ENVIRONNEMENT

1.1. Contexte historique de l'AFAEDAM

1.2. L'organisation de l'Association

1.2.1. L'organigramme
1.2.2. Les commissions et délégations

1.3. Le projet associatif

1.4. Le FAP LES PEUPLIERS

1.4.1. L'historique
1.4.2. L'environnement réglementaire
1.4.3. La situation géographique et son intégration dans la commune
1.4.4. Sa structure
1.4.5. Ses 4 services et leurs missions

2. UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

2.1. Les moyens humains

2.2. Les intervenants extérieurs

2.3. La communication interne et externe

2.3.1. Les réunions de travail
2.3.2. Les modes de relation avec les résidents et leur entourage

2.4. La mutualisation avec les autres établissements de l'AFAEDAM

2.5. La formation

2.6. Les options managériales

3. LA POPULATION ACCOMPAGNEE

3.1. Une population en situation de handicap mental

3.2. Etude de la population au 31/12/2018

3.2.1. Etude démographique
3.2.2. La provenance des résidents

3.2.3. La répartition des résidents dans les différents ESAT de l'AFAEDAM
3.2.4. Les mesures de protection des résidents
3.2.5. L'environnement familial
3.2.6. La réorientation des résidents
3.2.7. Les départs à la retraite
3.2.8. Le vieillissement des personnes handicapées mentales
3.2.9. Les besoins liés à l'avancée en âge des résidents

4. L'OFFRE DE SERVICE DU FAP LES PEUPLIERS

4.1. La présentation des prestations proposées et leur évolution à venir

4.1.1. L'hébergement
4.1.2. La restauration
4.1.3. Les activités et les loisirs
4.1.4. Les prestations socio-éducatives
4.1.5. L'accompagnement à la santé
4.1.6. Le suivi avec les partenaires extérieurs

4.2. Un accompagnement personnalisé

4.2.1. Le projet personnalisé
4.2.2. Le dossier du résident

4.3. La mise en œuvre des droits des résidents

4.3.1. La vie intime
4.3.2. L'autonomie
4.3.3. Le règlement général sur la protection des données
4.3.4. Le droit de vote

4.4. La sécurité et la gestion des risques

4.5. La bientraitance

4.6. L'adaptation des prestations à l'avancée en âge des personnes accompagnées

5. LES EVALUATIONS ET LA DEMARCHE QUALITE

5.1. L'évaluation interne

5.2. L'évaluation externe

5.3. Les enquêtes de satisfaction

5.4. Les actions d'amélioration

CONCLUSION

LISTE DES SIGLES UTILISES ET ANNEXES

PREAMBULE : les finalités et enjeux du projet d'établissement

Le projet d'établissement ou de service est exigible dans toute structure sociale et médico-sociale (article L-311-8 du code de l'action sociale et des familles).

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de collaboration, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement…)

Le projet d'établissement constitue la traduction complète de la mission confiée à la structure, en termes de finalités, d'objectifs et de moyens concourant à la définition d'un service à rendre dans un contexte donné.

Le projet d'établissement doit être cohérent, pertinent, efficient avec des objectifs en adéquation avec les besoins et les missions mais aussi en lien avec les moyens humains et financiers alloués.

De 2018 à 2019, un groupe de travail s'est constitué pour réactualiser le projet d'établissement construit en 2014. Lors de ces réunions de travail, les participants se sont réinterrogés sur les modalités d'accompagnement des résidents, l'organisation de travail et des locaux.

Pour ce projet d'établissement 2020/2024, le FAP LES PEUPLIERS prépare son adaptation aux besoins liés à l'avancée en âge des personnes accueillies.

Au 31/12/2018, 47,8% des résidents et 54% des usagers du SAHTHMO sont âgés de 50 ans et plus.

Le vieillissement des personnes handicapées met en évidence de nouvelles complexités, familiales, professionnelles, budgétaires et un accroissement des besoins de santé.

La réorganisation de l'établissement sera centrée sur l'amélioration de l'accompagnement des personnes qui vieillissent et qui pour certaines seront retraitées. Une réflexion est engagée pour créer des accompagnements nouveaux ou complémentaires dans l'accompagnement à la santé, les modifications des activités et des rythmes de vie.

Les objectifs et les actions s'inscrivent dans une logique d'inclusion de la personne en situation de handicap garantissant l'autonomie des personnes accompagnées.
Les préconisations de l'évaluation externe et du rapport du contrôle qualité de vie, ainsi que les actions définies dans le cadre du CPOM seront les axes de travail.

Si l'orientation générale de ce projet est le développement de la qualité dans l'accompagnement et la bientraitance, une des conditions de sa réussite passe par l'implication de chaque acteur, tant dans le cadre de vie, les attitudes professionnelles, la qualité de l'aide apportée, les rythmes de vie, les activités proposées, et la cohérence des interventions.

1. LA STRUCTURE ET SON ENVIRONNEMENT

1.1. CONTEXTE HISTORIQUE DE L'AFAEDAM

En 1960, de nombreuses familles ayant un enfant déficient intellectuel se sont trouvées désemparées car leur enfant ne pouvait suivre une scolarité ordinaire. Ces familles se sont réunies pour créer l'**A**ssociation **F**amiliale pour l'**A**ide aux **E**nfants **D**éficients de l'**A**gglomération **M**essine (**AFAEDAM**).

Le 27 avril 1961, les statuts étaient déposés au registre des associations du tribunal d'instance de Metz, volume XXI – n°5.

L'objet de l'Association est défini dans l'Article 2 des statuts : l'Association a pour but l'étude et la défense, au point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des familles d'enfants et d'adultes déficients mentaux de l'agglomération messine…

L'AFAEDAM s'est développée pour trouver des solutions au fur et à mesure de l'avancée en âge des enfants et des problèmes d'accompagnement.

En 2019, l'AFAEDAM gère les établissements suivants :

- **L'Institut Médico Educatif LA ROSERAIE**, créé en 1963, cet établissement situé à JUSSY propose 131 places dont une unité Autisme de 15 places ;
- **Un Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile (SSESAD)**, créé en 1967 propose 52 places pour des enfants de 0 à 20 ans ;
- **L'Etablissement et Service d'Aide par le travail (ESAT) de VARIZE,** créé en 1981, qui accueille 103 travailleurs en situation de handicap ;
- **Le foyer d'hébergement de VARIZE**, créé en 1984, qui héberge 24 personnes dont 4 hébergées dans un appartement à METZ-VALLIERES ;
- **Le Service d'Accompagnement à l'Hébergement des Travailleurs Handicapés en Milieu Ouvert (SAHTHMO),** créé en 1989, il accompagne 27 personnes parmi lesquelles 10 habitent les appartements regroupés aux VACONS à MONTIGNY-LES-METZ. Ce service est géré et intégré dans le FAP LES PEUPLIERS ;
- **L'ESAT de MOULINS-LES-METZ créé en 1968 et son annexe créée en 1989 à METZ BORNY,** accueillent 168 travailleurs en situation de handicap ;
- **Le Foyer d'Accueil Polyvalent LES PEUPLIERS situé à SCY-CHAZELLES,** créé en 1995 pour remplacer le foyer FOCH créé en 1975 (32 places). A sa création, c'est un FESAT qui proposait 40 places en internat et deux places d'hébergement temporaire pour l'hébergement des travailleurs en ESAT. En janvier 2016, il devient Foyer d'Accueil Polyvalent pour répondre aux besoins. Il propose 5 places de Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS), 8 places pour des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV), 33 places de Foyer d'Hébergement pour travailleurs en ESAT, une place d'hébergement temporaire et le SAHTHMO ;

- **Le Foyer d'Accueil Spécialisé LE PATIO**, créé en 2006, cet établissement situé à LA GRANGE AUX BOIS, propose 22 places d'internat, 10 places d'accueil de jour et 2 places d'accueil de jour temporaire ;
- **Le siège de l'AFAEDAM,** se situe 106 route de JOUY – 57160 MOULINS LES METZ ;
- **L'auberge de VARIZE** a été achetée en 2017, elle permet à des travailleurs d'ESAT, une activité de restauration en milieu ordinaire.

En cours de construction

- A MARLY, 40 logements indépendants pour personnes autonomes y seront intégrés les bureaux du SAHTHMO, ouverture février 2020 ;
- A l'ACTIPOLE, une construction qui regroupera l'ESAT de BORNY et l'ESAT de MOULINS, ainsi que le siège et le SESSAD, ouverture en mars 2020.

Dans le cadre du CPOM, liant le FAP, le FAS et le FESAT de VARIZE, la répartition des places sera légèrement modifiée et des places de FESAT seront transformées en place PHV pour répondre à l'accompagnement des prochains départs à la retraite des travailleurs en ESAT.

Depuis 2017, se met en place une réorganisation opérationnelle, administrative, comptable et financière de l'Association, avec une volonté de modernisation, d'optimisation et de communication.

Les évolutions réfléchies et soutenues auront pour objectif majeur d'assurer la pérennité de l'AFAEDAM et sa présence dans la prise en charge de la personne handicapée sur la région messine, de garantir un accompagnement adapté, sécurisé et diversifié des personnes protégées, de rénover les moyens pratiques, la formation et les méthodes de travail des salariés, d'être à l'écoute et engagée en respect des objectifs politiques, réglementaires et moraux de tous les contacts et partenaires de l'association. (Extrait de l'éditorial de Madame BELVAL, Présidente, du bulletin de l'Assemblée générale du 26/06/2018).

1.2. L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

1.2.1. L'ORGANIGRAMME

Le Conseil d'administration de L'AFAEDAM comprend 19 membres à la date du 26/06/2019.

Le bureau comprend 11 membres :

- Une Présidente, un Président adjoint, deux Vice-Président,
- Un secrétaire, une secrétaire adjointe,
- Une trésorière, une trésorière adjointe,
- Trois assesseurs.

1.2.2. LES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

- Une Commission d'Admission qui se réunit tous les deux mois.

- **Une Commission « Actions sociales »** qui gère :
  - L'Opération « Brioches de l'Amitié »,
  - L'Opération « Cartes de vœux »,
  - Les liens Association/familles.
- **Cinq Comités de gestion**.
- **Deux Comités de réalisation projet** :
  - Marly,
  - Restructuration de l'ESAT, du siège social, relocalisation SSESAD et restaurant.

1.3. LE PROJET ASSOCIATIF 2019/2023

L'actualisation du projet associatif a débuté en avril 2018 lors d'un séminaire administrateurs/directeurs. Puis pendant plusieurs mois les salariés, les familles, les partenaires et les personnes accueillies ont été associés à la démarche et ce projet associatif a été validé par le Conseil d'administration de l'AFAEDAM du 20/12/2018.

L'AFAEDAM s'appuie sur trois valeurs, qu'elle entend porter pour tous :

- **L'engagement**, par l'investissement dans ses missions.

- **La solidarité**, en allant vers l'autre et en lui permettant de se réaliser.

- **La bienveillance**, en permettant à chacun de s'exprimer.

Ce projet est construit sur trois orientations stratégiques avec leurs objectifs :

- **L'épanouissement des personnes en situation de handicap par :**

  - Le développement, le maintien de l'autonomie de la personne en situation de handicap dans son environnement ;
  - L'amélioration de l'organisation de l'accès aux soins ;
  - La personnalisation de l'accompagnement.

- **La création de lien avec les familles et amis par :**

  - Le développement de l'aide aux aidants,
  - L'invitation à participer à la vie associative.

- **Une Association militante, active et reconnue dans son environnement par :**

  - L'affirmation de son identité et de ses valeurs au service du handicap,
  - Une reconnaissance comme interlocuteur incontournable de son secteur,
  - Un projet PLEIADE 2021 pour ses 60 ans.

1.4. LE FAP LES PEUPLIERS

1.4.1. L'HISTORIQUE

L'arrêté du 31/01/1996 autorise le foyer d'hébergement « LES PEUPLIERS » à fonctionner pour une capacité de 40 places. Ce foyer se substitue au Foyer FOCH fermé en octobre 1995.

L'arrêté du 23/08/2002 autorise la création d'une place d'hébergement temporaire.

L'arrêté du 04/07/2007 autorise le foyer d'hébergement « LES PEUPLIERS » à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale dans la limite de sa capacité d'accueil.

L'arrêté du 15/05/2008 autorise la création d'une deuxième place d'hébergement temporaire.

L'arrêté du 16/12/2015 portant sur la transformation du FESAT « LES PEUPLIERS » en FAP (Foyer d'Accueil Polyvalent), suite à la demande de l'AFAEDAM de faire évoluer le projet d'établissement par la prise en charge de 8 personnes adultes handicapées vieillissantes d'au moins 55 ans.

L'arrêté du 28/12/2016, portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement, pour une capacité de 41 places d'internat, 1 place d'internat temporaire et 5 places de FAS constituant une annexe du FAS LE PATIO.

1.4.2. L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

- Catégorisation de l'établissement :

N° FINESS : 570015909 N° SIRET : 775 618 887 00118 APE : 8720A.
Date d'ouverture : 1er janvier 1996.
N° FINESS de l'entité juridique de rattachement : 570008060.

Catégorie de l'établissement : Foyer d'Accueil Polyvalent.
Statut juridique de l'entité juridique de rattachement : Association de droit local.
Mode de tarification : prix de journée accordé par le Conseil Départemental

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2018/2020 a été signé avec la direction de l'autonomie du Conseil Départemental de la Moselle. Il concerne LE PATIO, LE FAP LES PEUPLIERS et LE FOYER de VARIZE.

La commission de Sécurité d'Arrondissement de METZ s'est réunie le mercredi 14 novembre 2018 pour procéder à la visite périodique du FAP LES PEUPLIERS et a émis un avis favorable. L'établissement est en Type J – 4ème catégorie.

- Le cadre législatif et réglementaire dont dépend l'établissement :

Lois :

- Loi n° 2002-2 du 2/02/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

- Loi n° 2005-102 du 11/02/2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Loi n° 2009-879 du 21/07/2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Décrets :

- Décret n° 2003-1010 du 22/10/2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Décret n°2004-231 du 17 mars 2004 relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées dans certains établissements et services mentionnés au l de l'article L.312-1 et à l'article L.314-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Décret n°2007-75 du 15/05/2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Modifié par le décret n°2012-147 du 30/01/2012, article 3.

Autres :

- Circulaire DGAS/SD 3 C N/2005-224 du 12 mai 2005 relative à l'accueil temporaire des personnes handicapées ;
- Circulaire n° DGCS/SD5C/2011/39 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Référence au code de l'action sociale et familiale : article L. 312-8, article L3 115-5, article D 3126197 à D 312-206, annexe 3-10 ;
- Plan bleu.

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Depuis le 01/04/2018, la Haute Autorité de Santé (HAS) a repris les missions et travaux de l'ANESM. Ce projet d'établissement se réfère aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles suivantes :

- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap - janvier 2018 ;
- Les espaces de calme-retrait et d'apaisement – 2017 ;
- Les « comportements problèmes au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponses - décembre 2016 ;
- Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques – mai 2016 ;
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes - mars 2015 ;
- Le soutien des aidants non professionnels. Une recommandation à destination des professionnels du secteur social et médico-social pour soutenir les aidants de personnes

âgées, adultes handicapés ou souffrant de maladie chronique vivant à domicile - janvier 2015 ;

- L'accompagnement à la santé de la personne handicapée - juillet 2013 ;
- Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT - mai 2013 ;
- Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique - juillet 2012 ;
- Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles - mai 2012 ;
- L'évaluation interne : repères pour les établissements et services à domicile au bénéfice des publics adultes - avril 2012 ;
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux - octobre 2010 ;
- Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service - mai 2010 ;
- Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement - janvier 2010 ;
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement - novembre 2009 ;
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles - juillet 2009 ;
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé - décembre 2008 ;
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance - décembre 2008 ;
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement - décembre 2008 ;
- La bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre - juillet 2008 ;
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées - juillet 2008.

- Le schéma départemental de l'Autonomie 2018- 2022.

Ce schéma fixe les orientations stratégiques et opérationnelles du Département articulées autour des besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leur famille respective Ce schéma intègre deux textes législatifs récents :

- La loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement dite ASV du 28/12/2015,
- La loi de Modernisation de notre système de santé du 26/01/2016, qui introduit la mise en place du dispositif permanent d'orientation « Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT).

Certaines de ces orientations concernent le FAP LES PEUPLIERS.

Le plan d'actions du schéma départemental de l'Autonomie dans lequel une place importante a été donnée à la prévention de la perte d'autonomie et à l'aide aux aidants, s'est construit autour de quatre orientations.

L'orientation n°1 : préserver l'autonomie :

- Mobiliser les ressources pertinentes pour sensibiliser à la prévention,
- Favoriser le développement des actions de prévention,
- Lutter contre l'isolement et mieux repérer les situations de fragilité,
- Favoriser l'accès à la vie sociale des personnes âgées ou en situation de handicap,
- Favoriser l'adaptation des logements et l'accès aux aides techniques.

Pour les points concernant l'établissement, on peut retenir : l'adaptation des logements avec la domotique, l'utilisation des actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement, la valorisation du bénévolat, le développement des actions de maintien du lien social en utilisant l'offre sportive, culturelle et de loisirs.

L'orientation n°2 : Favoriser le soutien et le bien-être à domicile :

- Conforter le pilotage des services intervenant à domicile ;
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile et accompagner leur professionnalisation ;
- Apporter un soutien spécifique aux proches aidants.

Pour les points concernant l'établissement, on peut retenir : la clarification du rôle et des missions du SAHTHMO, le renforcement du partenariat entre SAVS/SAMSAH/SAHTHMO, l'articulation entre les différents acteurs du soutien à domicile, la professionnalisation des métiers de l'aide à domicile.

L'orientation n°3 : Développer les solutions intermédiaires entre domicile et établissement :

- Recenser et développer les solutions alternatives de logement de droit commun, innovantes et adaptées aux besoins ;
- Inscrire les résidences-autonomies dans la filière gériatrique du territoire ;
- Renforcer l'accueil familial ;
- Adapter et renforcer l'offre d'accueil temporaire.

Pour les points concernant l'établissement, on peut retenir : le développement de formules d'habitat inclusif relevant de droit commun avec des offres de services adaptés et mises en commun d'une partie des prestations d'accompagnement individuel au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), des expérimentations et des innovations pour fluidifier les parcours et retarder l'institutionnalisation non souhaitée, l'ouverture des résidences-autonomie aux personnes handicapées vieillissantes, l'adaptation de l'offre en accueil temporaire et en accueil de jour, l'accueil d'urgence.

L'orientation n°4 : Adapter l'offre d'hébergement médico-social :

- Promouvoir une offre diversifiée et adaptée aux besoins d'accompagnement ;
- Inscrire les établissements dans leur environnement ;
- Valoriser l'action des établissements et le bien-être des résidents.

<u>Pour les points concernant l'établissement</u>, on peut retenir le développement des partenariats dans une logique d'accompagnement souple, diversifié et de proximité, une démarche de mutualisation et la recherche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement pour le bien-être des résidents (prendre en compte les troubles du comportement, le respect de la vie intime et affective, associer les aidants et faire vivre les CVS), l'organisation d'unité de prise en charges spécifiques (PHV) pour accompagner les personnes handicapées vieillissantes et les retraités d'ESAT, l'intégration dans la vie de la Cité, le développement de la communication de l'établissement.

1.4.3. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET SON INTEGRATION DANS LA COMMUNE

Le FAP LES PEUPLIERS est situé dans un cadre verdoyant et proche des commerces et de services divers (médecins, dentiste, kinésithérapeute, coiffeur, bibliothèque…)

Une ligne de transport en commun relie le quartier au centre de METZ.
Sa proximité avec l'autoroute A31 facilite l'accès par la sortie MOULINS-LES-METZ.

1.4.4. SA STRUCTURE

Construit en 1995, l'établissement a été modifié en 2016 lors de son passage en Foyer d'Accueil Polyvalent.

L'établissement propose désormais sur trois niveaux :

- 19 studios,

- 27 chambres,
- 1 chambre d'hébergement temporaire.

Les résidents équipent leur chambre et leur studio avec leur mobilier personnel.

Les studios proposent une kitchenette équipée.

La plupart des chambres et studios disposent d'un balcon ou d'une terrasse.

Pour les locaux collectifs et techniques, l'établissement propose :

- Une grande salle à manger et un espace salon avec cheminée, climatisés et prolongés par une grande terrasse ;
- Une petite cuisine à chaque étage et une cuisine pédagogique au 2ème étage ;
- Une cuisine de remise en température des repas, une réserve épicerie ;
- Un salon ouvert à chaque étage ;
- Une salle d'activités ;
- Un atelier poterie ;
- Une salle de bain collective avec baignoire à chaque étage dont une équipée en bain bouillonnant ;
- Une lingerie ;
- Un atelier pour le personnel d'entretien ;
- Une salle de santé, utilisée par le médecin, le pédicure, le kinésithérapeute et par l'atelier esthétique ;
- Une salle de réunion ;
- Un secrétariat et 4 bureaux administratifs ;
- Un garage à vélos.

L'établissement dispose d'un espace jardin équipé d'un terrain de basket, d'un terrain de pétanque, d'un potager.

Le Service d'Accompagnement à L'Hébergement des Travailleurs Handicapés en Milieu Ouvert (SAHTHMO) est situé 51, rue KENNEDY à MONTIGNY LES METZ. Ce service est rattaché administrativement au FAP LES PEUPLIERS. En février 2020, les bureaux intégreront le projet immobilier de MARLY.

ACTIONS D'AMELIORATION

1. Etablir un plan de rénovation des locaux et des équipements (2020/2022), et son suivi annuel,
2. Création d'un jardin japonais en remplacement du bassin à poissons.
3. Déménagement des bureaux du SAHTHMO à MARLY en février 2020.

1.4.5. CATEGORISATION ET FINANCEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2018 à 2020 a été signé avec la direction de l'autonomie du Conseil Départemental de la Moselle. Il concerne LE PATIO, le FAP LES PEUPLIERS et le foyer de VARIZE.

Il définit les objectifs et engagements du gestionnaire et les moyens qui lui seront alloués pendant la durée du contrat par le Département de la Moselle.

1.4.6. SES 4 SERVICES ET LEURS MISSIONS

Le Foyer d'Accueil Polyvalent est une catégorie d'établissement créée en 2005 qui propose la même mission qu'un FESAT mais pour un public plus varié.

Le FAP LES PEUPLIERS est constitué de 4 services :

- **Un FAS** de 5 places.
Un Foyer d'Accueil Spécialisé est un établissement médico-social qui accueille de jour et de nuit de façon permanente des personnes handicapées qui ne sont pas en mesure de travailler.
Les personnes accueillies doivent posséder une certaine autonomie dans les actes de la vie quotidienne et les déplacements.

- **Une Unité PHV** de 8 places qui atteindra 15 places à partir de janvier 2020. Ce service accueille des personnes en situation de handicap âgées de plus de 55 ans, souvent retraitées d'un ESAT.

- **Un FESAT** de 33 places et une place d'accueil temporaire, qui sera réduit de 7 places en janvier 2020, ces 7 places sont transformées en place PHV.

- **Un SAHTHMO** de 27 places.
Le Service d'Accompagnement à Hébergement des Travailleurs Handicapés en Milieu Ouvert propose aux adultes ayant une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), un accompagnement dans le cadre de l'hébergement en milieu ordinaire. Il a pour finalité de permettre aux travailleurs handicapés de vivre de manière autonome dans le milieu ouvert.
Pour ce service, les missions d'accompagnement sont de nature psycho-sociale et d'ordre technique liées à des problématiques de santé, de vie quotidienne ou de loisirs.
C'est une aide à l'accès au logement autonome, à la gestion du quotidien et à l'insertion dans l'environnement. L'équipe a pour objectifs, le développement des compétences sociales des usagers en s'appuyant sur leurs capacités individuelles pour favoriser l'autonomie, et l'inclusion.

Le FAP LES PEUPLIERS est ouvert 7 jours sur 7, hormis une période de fermeture annuelle de deux semaines en lien avec la fermeture des ESAT. Durant cette fermeture les résidents s'inscrivent dans des séjours de vacances adaptés ou rentrent en famille.

Il est nécessaire de disposer d'une orientation prononcée par la CDAPH pour bénéficier d'un accompagnement dans un de ces services.

Les missions de l'établissement :

- Mission d'hébergement,
- Mission de soins,
- Mission de socialisation,
- Mission de protection,
- Mission de développement de l'autonomie.

L'établissement se doit d'adapter l'accompagnement proposé aux besoins et aux évolutions des personnes en situation de handicap et désormais d'accompagner l'avancée en âge.

2. UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

2.1. LES MOYENS HUMAINS

Le personnel détient la clé de la réussite de la modernisation de l'établissement par son professionnalisme et par son engagement.

Au 01/09/2019, l'équipe pluridisciplinaire est constituée par :

- Du personnel socio-éducatif

- 1 ETP Chef de service éducatif,
- 3 ETP Educateur spécialisé,
- 7,15 ETP Moniteur éducateur,
- 5 ETP Aide-médico-psychologique ou AES

- Du personnel pour les services généraux

- 0,5 ETP Entretien,
- 2 ETP Surveillant de nuit,
- 5,69 ETP Agent de service intérieur.

- Du personnel administratif

- 1 ETP Direction,
- 1 ETP Secrétaire.

Les salariés de l'établissement sont au nombre de 27 salariés dont 3 travaillent pour le SAHTHMO.

Une assistante sociale basée au siège est disponible pour l'établissement.

La psychologue des ESAT intervient sur demande pour des situations particulières concernant des travailleurs handicapés.

L'accompagnement de la personne handicapée mentale âgée nécessite de la part des membres du personnel, un désir et une volonté de comprendre et d'aider les personnes qui leur sont confiées en ajustant l'action à leurs besoins et non l'inverse.

L'équipe doit être motivée, formée et encadrée.

Actuellement, il n'existe pas de différenciation des fonctions entre les différents professionnels de l'équipe éducative.

La composition de l'équipe n'était plus en adéquation avec les besoins des résidents, les départs de deux éducateurs ont été remplacés par le recrutement d'Aide-médico-psychologique/AES.

Avec l'avancée en âge des personnes accompagnées et l'augmentation du nombre de places en PHV, il nous faut renforcer l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

2.2. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Pour renforcer l'équipe, il est fait appel à différents professionnels :

- Pour les activités de loisirs (Educatrice sportive, Chef de chœur, masseuse…),
- Pour les soins paramédicaux (Infirmiers libéraux, kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure…),
- Pour la santé (médecins généralistes et spécialistes),
- Pour la préparation des médicaments (Pharmacie),
- Plusieurs associations tutélaires assurent les mesures de protection des résidents,

En ce qui concerne le SAHTHMO, l'équipe travaille en lien avec les habitants des quartiers concernés, les voisins, les bailleurs, les commerçants, les associations locales, les professionnels de santé, afin qu'ils connaissent et reconnaissent les usagers du service en tant que citoyen à part entière.

2.3. LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

2.3.1. LES REUNIONS DE TRAVAIL ET LES OUTILS INFORMATIQUES

Une réunion hebdomadaire avec l'équipe éducative, la cheffe de service et la directrice est organisée de 9h30 à 12h30 chaque mardi. Cette réunion permet aux professionnels de communiquer, de s'organiser et d'échanger autour de leurs pratiques.
L'équipe aborde le devenir et l'évolution des résidents et des usagers et en moyenne un ou deux projets personnalisés sont préparés avant la réunion avec le résident.
Une réunion mensuelle avec l'ensemble des salariés présents, mise en place depuis fin 2019, permet d'améliorer le travail pluridisciplinaire.

Au SAHTHMO, une réunion hebdomadaire avec les trois salariés et la directrice est organisée tous les jeudis après-midi. Des entretiens avec les usagers pour la mise à jour des projets individuels, des rencontres avec les personnes souhaitant intégrer le service sont aussi programmés.

Toutes ces réunions font l'objet de compte-rendu.

L'équipe dispose d'un outil informatique pour les observations….

Des notes d'information et une communication par mail sont utilisées entre l'équipe éducative et la direction.

L'équipe éducative et les surveillants de nuit, utilisent un dossier informatisé nommé FAP qui intègre les cahiers d'observations, le planning de rendez-vous et toutes les informations administratives.

2.3.2. LES MODES DE RELATION AVEC LES RESIDENTS ET LEUR ENTOURAGE

Le Conseil à la Vie Sociale se réunit au minimum trois fois par an. Il traite toutes les questions des familles, des résidents et présente toute l'actualité de l'établissement.
Les dernières élections ont eu lieu en juillet 2019.
Le règlement intérieur du Conseil de la vie sociale a été revu et il intègre les modalités du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le compte-rendu est à disposition des familles dans un classeur au secrétariat ainsi qu'une version en FALC pour les résidents.

Pour le service SAHTHMO, tous les usagers sont invités à participer à une réunion d'expression deux fois par an, au cours de laquelle, sont présentées des questions. Un compte-rendu en FALC est réalisé et mis à disposition des usagers.

Les résidents rencontrent selon leurs besoins leurs salariés référents.
Une rencontre de suivi est prévue chaque mois pour chaque résident, avec un salarié en poste qui n'est pas nécessairement le salarié référent. Temps de rencontre individuel qui permet de faire le point avec le résident sur ses besoins et attentes. Les éléments sont consignés dans un dossier spécifique et viennent renseigner le projet de vie.

L'équipe de direction répond à toute demande de rencontre de la part des résidents, des tuteurs et des familles.

Une rencontre annuelle est programmée avec les familles/tuteurs et le résident pour la mise à jour du projet personnalisé.

Lors de chaque départ et retour en week-end, la famille peut rencontrer les salariés pour toute question et information.

Les mails sont utilisés de plus en plus avec les familles pour des questions d'ordre administratives.

Divers espaces de paroles ont été mis en place pour permettre aux résidents de participer à la vie de l'établissement, la réunion d'étage trimestrielle qui regroupe les résidents d'un même secteur du bâtiment suivie d'un repas choisi par le groupe.

Les commissions repas et les commissions loisirs permettent aux résidents d'exprimer leurs attentes et leur satisfaction.

Une enquête de satisfaction sur les prestations de l'établissement est réalisée depuis 2018 annuellement.

L'AFAEDAM et l'établissement disposent d'un site INTERNET.

Le projet AUTICIEL

L'établissement s'est inscrit dans le projet de développement des outils numériques initié par le Conseil d'Administration de l'AFAEDAM.

En 2019, 7 tablettes ont été achetées et deux salariés sont en cours de formation.

AUTICIEL propose le déploiement d'applications sur tablettes numériques pour développer l'autonomie, les apprentissages et les loisirs des résidents.

Le projet retenu est que chaque tablette soit dédiée à un thème :

- Les apprentissages (cuisine, ménage…),
- Le projet individuel,
- Le médical,
- Les documents réglementaires traduits en FALC (règlement de fonctionnement, livret d'accueil…),
- Les loisirs (puzzle…)

ACTIONS D'AMELORATION

4. Bilan AUTICIEL annuel.
5. Développer l'affichage en FALC pour toutes les informations à destination des résidents et des usagers du SAHTHMO.
6. La mise à jour du livret d'accueil du FAP et du SAHTHMO.
7. La réalisation d'une plaquette de présentation de l'établissement.

2.4. LA MUTUALISATION AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS DE L'AFAEDAM

Ces dernières années, une recherche de mutualisation s'est mise en place, elle se développe au fur et à mesure.

Un partenariat s'est organisé entre les établissements de l'AFAEDAM et le FAP LES PEUPLIERS :

- **Avec les ESAT**
  - Fourniture des repas par l'ESAT de VARIZE et mise à disposition d'une diététicienne,
  - Transport de gros objets et de déchets verts en déchèterie,
  - Achats de plantes et de produits administratifs,
  - Intervention de l'assistante sociale et de la psychologue,
  - Mutualisation des formations sur les différents sites.

- **Avec l'IME**

- Utilisation de la piscine,
- Aménagement du jardin et de son potager.

- **Avec LE PATIO**
  - Utilisation de la salle SNOEZELEN,
  - Embauche d'un salarié ouvrier d'entretien travaillant sur les deux sites.

2.5. LA FORMATION

L'Association consacre une part importante de ses budgets à la formation du personnel.

Les orientations stratégiques pour les années 2017 à 2020 sont celles en lien avec la sécurité des biens et des personnes et les thématiques suivantes :

- L'autisme,
- Le vieillissement de la personne handicapée,
- Le développement de la culture de la bientraitance,
- La sexualité de la personne handicapée.

Chaque année, selon la procédure légale, le plan de formation est élaboré par la Direction de l'établissement en fonction des besoins repérés, des entretiens annuels et des demandes formulées.

Un plan de formation regroupant tous les établissements est établi par le siège et présenté aux instances représentatives du personnel pour avis.

Les formations se déroulent le plus souvent de façon pluridisciplinaire et inter-établissement.
Des formations individuelles sont acceptées.

Des formations qualifiantes au sein de l'Association concernent, VAE, CAFERIUS, CAFDES…

Cette question de formation est abordée annuellement avec chaque salarié lors de l'entretien professionnel et d'évaluation, afin d'aider les salariés dans l'évolution du FAP LES PEUPLIERS.

2.6. LES OPTIONS MANAGERIALES

En 2017, le siège a fait procéder à une analyse des risques psychosociaux au sein de tous les établissements et services de l'AFAEDAM.
Puis le cabinet EXPERILIS a été missionné suite à l'évaluation des Risques Psycho Sociaux pour un état des lieux, réalisé sous forme d'entretiens avec tous les salariés et établir un plan d'actions.

Il est ressorti de ces entretiens :

- La nécessité de changer pour garantir la pérennité de l'AFAEDAM.

- Que des transformations sont possibles, souhaitées et attendues par le plus grand nombre des salariés.
- Qu'il faudra agir avec méthode et professionnalisme pour restaurer un niveau de confiance dégradé, dans le lien des salariés avec leur hiérarchie.

La méthode préconisée pour la mise en œuvre des plans d'actions consiste en une approche globale pour l'ensemble des sites puis en une déclinaison propre à chaque établissement en fonction des problématiques repérées. Pour réduire les dysfonctionnements, améliorer les relations interpersonnelles entre salariés, gérer l'activité professionnelle, il s'agira de rétablir un cadre de travail avec des règles et des procédures, de favoriser la concertation et la coopération entre salariés et de s'appuyer sur des salariés compétents et formés.

Un pilote du changement a été recruté, par la création d'un poste de responsable des ressources humaines au siège.

Dans chaque site, il était préconisé que des relais internes soient mis en place autour des managers.

Leur rôle :

- Etre à l'écoute des collaborateurs et faire remonter des préoccupations/dysfonctionnements,
- Rassurer les personnels en leur apportant de la confiance, en calmant les angoisses sur les changements à venir,
- Accompagner les personnes/équipes dans la mise en œuvre de ces changements.

Un comité de pilotage (COPIL) est en charge de l'élaboration et du suivi d'un plan d'amélioration continue de la qualité de vie au travail. Un travail sur la place de chacun au sein des organisations est en cours.

Des groupes relais se mettent en place progressivement. Pour le FAP LES PEUPLIERS, trois salariés constituent un groupe relais depuis septembre 2019.
Le compte-rendu des réunions du COPIL est diffusé aux salariés et affiché dans les établissements.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est mis à jour annuellement avec les professionnels.

En 2017, a été mise en place la Délégation Unique du Personnel qui était la préfiguration du futur Comité Social d'Entreprise.
En décembre 2019, les élections pour constituer le Comité Social et Economique (CSE) ont été organisées.
Des représentants de proximité pour chaque établissement sont en cours de désignation.

Ces représentants de proximité auront pour attribution :

- Recevoir les réclamations individuelles du personnel et /ou collectives relatives à l'application du code du travail, des accords d'entreprise, du règlement intérieur ou toute autre norme applicable dans l'Association,
- Analyser les risques professionnels et /ou les effets des expositions aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4661-1 du Code du travail,
- Formuler toute proposition d'action de prévention du harcèlement moral, sexuel ou agissements sexistes.

Un management participatif, pour cet établissement en pleine mutation, la communication et les échanges sont développés pour échanger sur toutes les modifications en cours, concernant l'organisation de travail et l'évolution de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Durant ces deux dernières années, l'équipe éducative s'est renouvelée suite à des départs à la retraite.

Au 1/01/2020, l'annualisation du temps de travail est mise en place dans tous les établissements de l'AFAEDAM.

Pour le FAP, le planning des salariés a été totalement revu pour l'adapter aux besoins des résidents et aux souhaits des salariés. Il prend effet au 1/01/2020 dans le cadre de la mise en place de l'annualisation.

Un management de la qualité basé sur une dynamique d'amélioration continue de la qualité qui se structure à partir d'actions, avec pour référence les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. L'évaluation des modalités d'accompagnement, de la gestion des risques, de la satisfaction des usagers, du respect des droits, de la participation des usagers dans l'élaboration de projets guide les pratiques.

Pour éviter des situations d'usure professionnelle et aussi dans le cadre de promotion professionnelle, la mobilité au sein de l'Association est encouragée, toutes les offres d'emploi sont diffusées en priorité en interne.

ACTIONS D'AMELIORATION

8. Recherche d'amélioration de la qualité de vie au travail
9. Enquête annuelle de satisfaction auprès des salariés

3. LA POPULATION ACCOMPAGNEE

3.1. UNE POPULATION EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL

L'expression « handicap mental » qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale).

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc.

Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne.

Une personne en situation de handicap mental est un individu à part entière, une personne à la fois ordinaire et singulière.

Elle est ordinaire, parce qu'elle connait les mêmes besoins que tout le monde, parce qu'elle dispose des mêmes droits que tous et qu'elle accomplit les mêmes devoirs.

Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

Les difficultés éventuelles rencontrées par les personnes en situation de handicap mental sont les suivantes :

- Comprendre son environnement immédiat ou élargi,
- Comprendre les concepts généraux et abstraits,
- Se repérer dans l'espace et/ou dans le temps, fixer son attention,
- Mobiliser son énergie,
- Traiter et mémoriser les informations orales et sonores,
- Apprécier l'importance relative des informations mises à sa disposition,
- Maîtriser le calcul et le raisonnement logique,
- Comprendre les modes d'utilisation des appareillages, automates et autres dispositifs mis à sa disposition,
- Maîtriser la lecture et/ou l'écriture,
- Prendre conscience des conventions tacites de la vie en société,
- S'exprimer,
- S'adapter aux changements imprévus.

L'évaluation du besoin d'accompagnement avec l'outil MAP/GIR

L'établissement utilise le Modèle d'Accompagnement Personnalisé (MAP) proposé par l'UNAPEI qui est un outil spécifique d'évaluation du besoin d'accompagnement.

Le MAP intègre l'observation de la situation réelle des personnes pour évaluer leurs besoins et comprendre leurs spécificités et ainsi les professionnels réalisent leur projet d'accompagnement.

Cet outil évalue, les relations et le comportement, les activités domestiques et sociales, le pôle sensoriel, les aptitudes observées dans l'exercice d'activités et les activités mentales et corporelles.

31/12/2018	MAP1	MAP2	MAP3	MAP4	Total
Résident	**3**	**11**	**27**	**5**	**46**

MAP1 : Accompagnement total et permanent dans la vie domestique et sociale.

MAP2 : Stimulation et surveillance forte dans les actes de la vie domestique et sociale.

MAP3 : Accompagnement destiné à consolider les acquisitions pratiques, conseils pour la réalisation de toutes activités.

MAP4 : Aide et stimulation ponctuelles pour l'ensemble des activités de la vie quotidienne.

MAP5 : Accompagnement léger, soutien dans l'organisation de la vie quotidienne.

Commentaires : 90% des résidents se situent de MAP1 à MAP3. Peu d'évolution par rapport aux données de 2014.

Grille AGGIR

La grille AGGIR met en évidence ce que la personne peut réaliser seule, ou non, au quotidien.

31/12/2018	GIR1	GIR2	GIR3	GIR4	GIR5	GIR6	Total
Résident	**0**	**3**	**0**	**13**	**10**	**20**	**46**

GIR1 : Personnes confinées au lit ou au fauteuil, ayant perdu leur activité mentale, corporelle, locomotrice et sociale.

GIR2 : Capacités locomotrices et fonctions mentales altérées ou personnes confinées au lit ou au fauteuil tout en gardant des fonctions mentales pas ou totalement altérées.

GIR3 : Fonctions mentales satisfaisantes et fonctions locomotrices partielles. Les personnes n'assurent pas majoritairement leur hygiène de l'élimination tant fécale qu'urinaire.

GIR4 : Personnes avec ou sans problèmes locomoteurs qu'il faut aider pour les activités corporelles.

GIR5 : Personnes assurant seules les transferts et le déplacement à l'intérieur du logement, qui s'alimentent et s'habillent seules. Aide ponctuelle pour la toilette et les activités domestiques.

GIR6 : Personnes indépendantes pour tous les actes discriminants de la vie courante.

Commentaires : 93% des résidents se situent du GIR3 AU GIR6. Ils étaient 90% en 2014.

Ces outils permettent d'évaluer les potentialités des résidents, de définir leur profil et ainsi de définir leurs besoins.
Cette évaluation ne concerne pas les usagers du SAHTHMO.

3.2. ETUDE DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE AU 31/12/2018

3.2.1. ETUDE DEMOGRAHIQUE

LA POPULATION HEBERGEE

Etude démographique

Pour les unités FAS, PHV, FESAT, en décembre 2018, le FAP LES PEUPLIERS héberge 46 résidants, 19 femmes (41,3%) et 27 hommes (58,7%).

La population au FAP montre depuis quelques années une tendance nette au vieillissement.

Si la moyenne d'âge est de 47,7 ans, 47,8% des résidants ont 50 ans et plus.

Les plus de 60 ans sont au nombre de 8 et seront 15 dans les cinq ans à venir.

On remarque peu de différence entre la moyenne d'âge des femmes qui est de 47,9 ans et celle des hommes qui est de 47,6 ans. Seule la répartition par classe d'âge diffère.

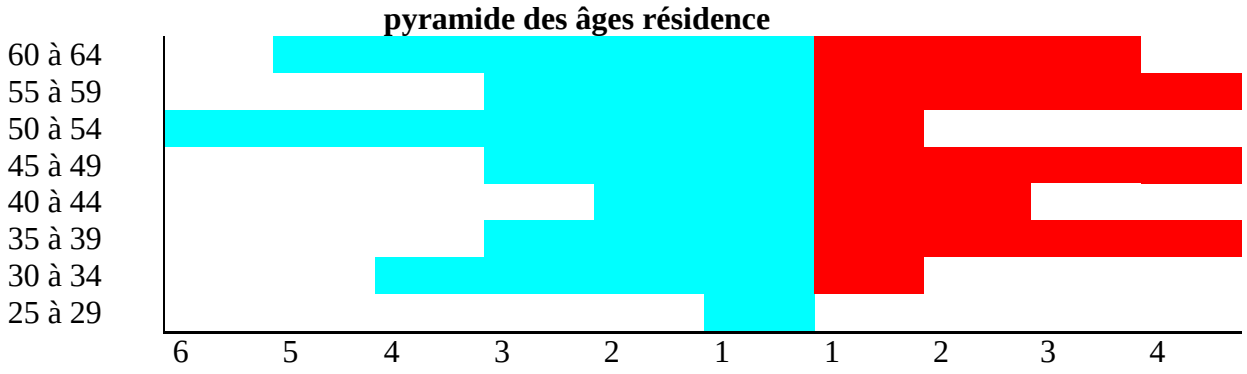

	ans 25 à 29	ans 30 à 34	ans 35 à 39	ans 40 à 44	ans 45 à 49	ans 50 à 54	ans 55 à 59	ans 60 à 64	TOTAUX	
HOMMES	**1**	**4**	**3**	**2**	**3**	**6**	**3**	**5**	**27**	58,70%
FEMMES	**0**	**1**	**4**	**2**	**4**	**1**	**4**	**3**	**19**	41,30%
TOTAUX	1	5	7	4	7	7	7	8	46	
	2,2%	10,90%	15,2%	8,7%	15,2%	15,2%	15,2%	17,4%	100%	

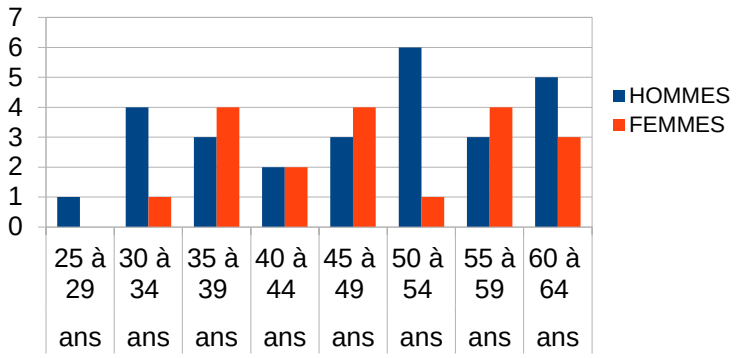

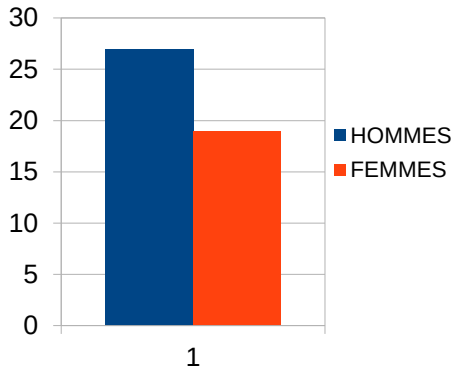

L'analyse par unité :

Dans l'unité FAS, la moyenne d'âge est de 42,2 ans.
Les 5 places accueillent 1 femme et 4 hommes, âgés de 31 à 61 ans.
Dans l'unité PHV, la moyenne d'âge est de 60,6 ans.
Les 8 places accueillent 4 femmes et 4 hommes, âgés de 58 à 63 ans.
Dans l'unité FESAT, la moyenne d'âge est de 45,4 ans.
Les 33 places accueillent 14 femmes et 19 hommes, âgés de 27 à 61 ans.

	ans 25 à 29	ans 30 à 34	ans 35 à 39	ans 40 à 44	ans 45 à 49	ans 50 à 54	ans 55 à 59	ans 60 à 64	TOTAUX
HOMMES	**1**	**4**	**3**	**2**	**3**	**6**	**3**	**5**	**27**
hommes FAS		2				1		1	4
hommes PHV								4	4
hommes FESAT	1	2	3	2	3	5	3	0	19
FEMMES	**0**	**1**	**4**	**2**	**4**	**1**	**4**	**3**	**19**
femmes FAS			1						1
femmes PHV							2	2	4
femmes FESAT		1	3	2	4	1	2	1	14
TOTAUX	1	5	7	4	7	7	7	8	46
	2,2%	10,9%	15,2%	8,7%	15,2%	15,2%	15,2%	17,4%	100,0%

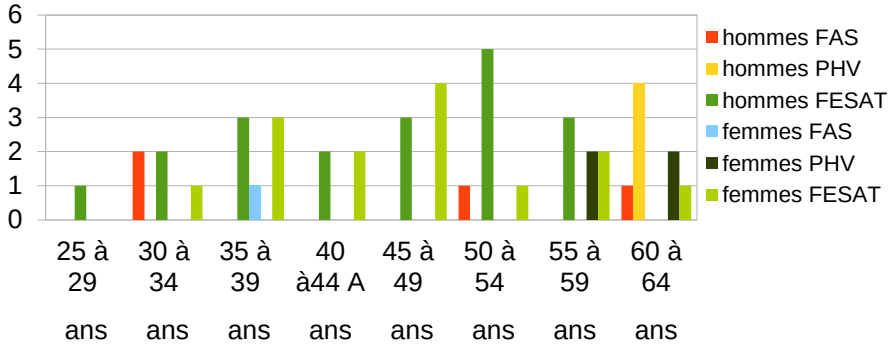

Pour l'unité SAHTHMO, le service accompagne :

- 26 personnes ont été accompagnées durant l'année 2018,
- L'étude porte sur les 26 personnes présentes au 31/12/2018,
- 1 personne est entrée le 11/01/2018 et une personne est entrée le 22/02/2018,
- La moyenne d'âge des usagers est de 50,12 ans ; 50% d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus,
- Les personnes sont accompagnées depuis 15,42 ans en moyenne par le service, 17 personnes (65,38%) sont accompagnées par le service depuis plus de 10 ans.

Répartition par âge	**0**	**6**	**7**	**8**	**5**
	20/30 ans	**31/40 ans**	**41/50 ans**	**51/60 ans**	**+ 60 ans**

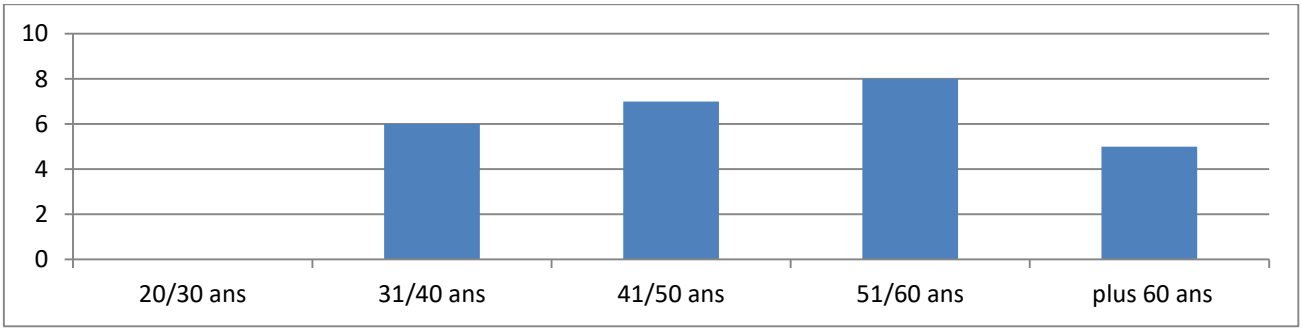

8 personnes ne travaillent plus : 6 retraités, 2 personnes ne travaillent pas ; soit 30,76% des usagers

3 personnes travaillent à temps partiel (2 à 80% et 1 à 50%).

7 personnes vivent en couple, une personne vit seule avec enfant.

3.2.2. LA PROVENANCE DES RESIDANTS

Au niveau hébergement

Pour les résidents présents en décembre 2018 :

- 37 résidents (80,4%) vivaient dans leur famille avant leur entrée au FAP LES PEUPLIERS, soit chez leurs parents ou leur fratrie ;
- 6 résidents (13,1%) vivaient dans un autre FESAT (MARLY, VARIZE, VALMONT) ;
- 3 résidents (6,5%) vivaient en famille d'accueil.

Famille	Autres institutions	Famille d'accueil
37	6	3
80,40%	13,1%	6,50%

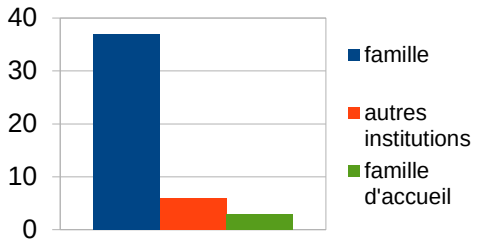

L'analyse par unité :

Dans l'unité FAS, 2 résidants (40%) vivaient en famille, 2 résidents (40%) vivaient en institution, 1 résident (20%) vivait en famille d'accueil.
Dans l'unité PHV, la totalité des 8 résidents vivaient en famille.
Dans l'unité FESAT, 27 résidents (81,8%) vivaient en famille, 4 résidents (12,1%) vivaient en institution, 2 résidents vivaient en famille d'accueil.

Provenance des résidents

	Famille	Autres institutions	Famille d'accueil
FAS	2	2	1
PHV	8	0	0
FESAT	27	4	2

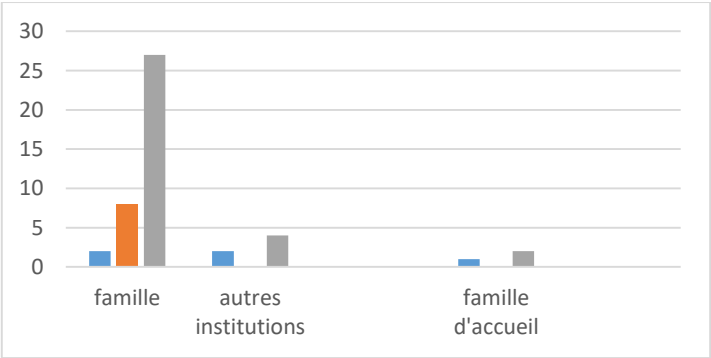

3.2.3 LA REPARTITION DES RESIDENTS DANS LES DIFFERENTS ESAT DE L'AFAEDAM

Au 31 décembre 2018, 37 résidents (33 en FESAT et 4 en PHV) travaillent dans un ESAT de l'AFAEDAM.

4 résidents sont en attente d'un changement de leur situation, 2 en retraite et 2 à temps partiel.

La répartition entre les différents ESAT est la suivante :

- 16 résidents (43,20%) travaillent à l'ESAT de MOULINS ;
- 14 résidents (37,80%) travaillent à l'ESAT de BORNY ;
- 7 résidents (19%) travaillent à l'ESTA de VARIZE.

ESAT Moulins	ESAT Borny	ESAT Varize
16	14	7
43,20%	37,80%	19,00%

3.2.4. LES MESURES DE PROTECTION DES RESIDENTS

- 27 résidents (58,70%) bénéficient d'une mesure de tutelle (famille, UDAF, AT57, ACTIVE) ;
- 7 résidents (15,2%) bénéficient d'une mesure de curatelle (famille, UDAF, AT57, ACTIVE) ;
- 12 résidents (26,10%) ne bénéficient d'aucune mesure de protection.

Tuteur	Curatelle	Rien
27	7	12
58,70%	15,20%	26,10%

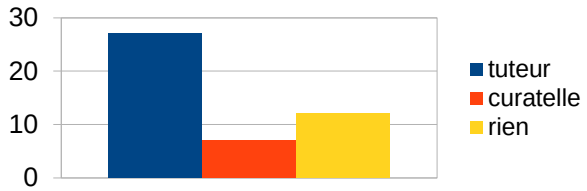

L'analyse par unité

FAS, les 5 résidents sont sous tutelle (2 sous tutelle famille et 3 sous tutelle associative).
PHV, 7 résidents sont sous tutelle (5 sous tutelle famille et 2 sous tutelle associative) et un résident n'a aucune mesure de protection.
FESAT, 15 résidents sont sous tutelle (7 sous tutelle famille et 8 sous tutelle associative), 7 résidents sont sous curatelle (3 sous curatelle famille et 4 sous curatelle associative) et 11 résidents n'ont aucune mesure de protection.

SAHTHMO, 2 usagers sont sous tutelle, 20 sous curatelle renforcée, 2 sous curatelle simple, 2 n'ont aucune mesure de protection.

3.2.5. L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES RESIDENTS

- 30 résidents (65,20%) ont encore au moins un parent,
- 10 résidents (21,7%) ont encore un membre de leur fratrie,
- 2 résidents (4,4%) ont une famille d'accueil,
- 4 résidents (8,7%) n'ont plus aucune famille.

Cet indicateur montre que 91,3% des résidents ont encore un proche en mesure de l'accueillir en week-end, en vacances ou simplement en visite.

Le rythme des retours en famille et la durée sont très variables. Ces dernières années on constate une diminution des week-ends en famille, liée pour beaucoup à la disparition et à l'avancée en âge des parents.

Cet environnement familial a aussi un impact pour les séjours de vacances :

- 38 résidents (82,6%) partent en séjour adapté en été et/ou en hiver avec des organismes sélectionnés par l'établissement ;
- 6 résidents (13%) passent leurs vacances en famille ;
- 2 résidents (4,4%) partent en séjour adapté organisé par la famille.

Avec les années, le soutien familial s'estompe ou disparait.

3.2.6. LA REORIENTATION DES RESIDENTS

Plusieurs situations peuvent nécessiter une réorientation des personnes accompagnées par le FAP LES PEUPLIERS :

- Pour les usagers accompagnés par le SAHTHMO, lorsque l'état de santé malgré les services extérieurs mis en place (auxiliaire de vie, soins infirmiers…) ne permet plus de vivre seul, la réorientation se fait vers une famille d'accueil et surtout vers un EHPAD à proximité du lieu de vie de l'usager ;

- Pour les résidents en section FESAT, Ils intégreront une place PHV lors de leur retraite ou une famille d'accueil. La réorientation se fait vers un établissement médicalisé de type FAM pour personnes handicapées vieillissantes ou MAS avant 60 ans, si l'état de santé n'est plus compatible avec l'accompagnement proposé. Lorsque le résident devient trop dépendant et rencontre de nombreux problèmes de santé, il est orienté vers un EHPAD. Il est possible d'y être admis avant 60 ans en obtenant une dérogation de la part du Conseil départemental et avec l'accord de la MDPH.

Les limites du maintien d'un résident au sein de l'établissement sont la survenue d'un handicap physique nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant de façon permanente ou ne pouvant plus assurer ses transferts sans aide (les moyens humains étant insuffisants pour prendre en charge cette nouvelle dépendance), une désorientation spatiale (l'établissement et la propriété ne sont

pas fermés, une démence avec agressivité et mise en danger de la personne ou des autres résidents (cette situation ne serait pas acceptée par les autres résidents valides).

La section PHV permet aux résidents de prolonger leur maintien dans leur lieu de vie habituel mais a aussi ses limites faute de médicalisation.

Indicateur sur la réorientation des résidents ces dernières années

Cet indicateur permet de prendre connaissance de la réorientation des résidents.

Maison de retraite	FAS	Appartements	Foyer FESAT	Retraite famille d'accueil	Décès	FAM
12	9	5	3	3	4	2
30,00%	22,5%	12,50%	7,50%	7,50%	10,00%	5,00%

Retour en famille	Jury	TOTAL
1	1	40
2,50%	2,50%	

3.2.7. LE DEPART A LA RETRAITE

Pour la personne en situation de handicap mental, le travail constitue un moyen de reconnaissance et d'intégration sociale. Le spectre de la retraite peut être source d'angoisse, car elle a des difficultés à investir d'autres rôles et d'autres activités. Le départ à la retraite doit être préparé voire progressif pour éviter une rupture trop brutale avec le milieu professionnel.

Le passage à la retraite peut aussi exposer les personnes handicapées vieillissantes à des risques de ruptures familiales ou sociales. Il est donc nécessaire de les anticiper et d'envisager des solutions d'accompagnement.

La retraite doit être synonyme de projet et ce nouveau temps libre ne doit pas être un temps vide. Des activités de type éducationnel, récréatif et la réappropriation des activités de la vie quotidienne doivent être proposées par l'établissement.

Prévision des départs en retraite :

Durant les années 2020 et 2021, 7 résidents sont susceptibles de prendre leur retraite
Pour le SAHTHMO, 3 ou 4 usagers sont susceptibles de prendre leur retraite.

3.2.8. LE VIEILLISSEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

La notion de personne handicapée vieillissante est définie comme une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant que de connaître les effets d'un vieillissement.

Le vieillissement lui n'est pas un phénomène qui surgit à partir d'un certain âge, mais un processus lié au temps entrainant une perte d'adaptabilité.

Le processus de vieillissement est plus précoce et plus complexe, à partir de 30 ans, on assiste à un déclin des fonctions cognitives et des aptitudes motrices.

Les principaux risques liés à l'avancée en âge pour les personnes handicapées mentales sont :

- L'atteinte du système locomoteur,
- Les troubles de l'alimentation,
- La diminution de l'efficience mentale (perte de mémoire),
- Et psychique (dépression),
- Les maladies chroniques et notamment les maladies cardiovasculaires, neurovégétatives, ou encore les cancers.

Les spécificités des personnes handicapées mentales sont :

- Une moindre capacité à exprimer des problèmes somatiques, existentiels ou psychologiques ;
- Un cheminement de vie marqué par la nécessité d'un accompagnement lié au handicap mental ;
- Des ressources psychologiques et une ouverture sur l'extérieur plus faibles ;
- Des fragilités et des problèmes graves en matière de santé liés au handicap.

L'avancée en âge produit une fragilité sur le plan médical, cognitif et social, qui peut être atténuée par un environnement physique, humain et technique approprié.

Le personnel doit repérer des comportements inquiétants comme la détérioration de l'hygiène, la perte d'appétit, le repli sur soi, l'agressivité…

Des relations nouvelles devront se substituer progressivement et en amont de la cessation d'activité aux liens sociaux liés au travail.

Une attention doit être portée à l'accompagnement aux transitions afin d'organiser un passage sans désengagement brutal par de nouveaux modes d'existence. Le temps partiel en ESAT doit permettre l'ouverture vers de nouvelles activités.

Les résidents pourront vivre mieux et plus longtemps si l'établissement propose une alimentation saine, des exercices physiques réguliers, le maintien de la stimulation cérébrale et une vie sociale.

La problématique du vieillissement des proches aidants des personnes handicapées vieillissantes se pose également. Les résidents peuvent se sentir isolés et sont confrontés à la mort de leurs proches.

3.2.9. LES BESOINS LIES A L'AVANCEE EN AGE DES RESIDENTS

Le FAP LES PEUPLIERS doit désormais intégrer la question de l'accompagnement spécifique du vieillissement des personnes accueillies, afin d'adapter ses prestations.

La nécessité d'observer les résidents et les usagers avec des critères tels que :

- La hausse de la fatigabilité et la baisse de motivation en ESAT.
- La modification de l'état de santé.
- Le besoin accru en aide dans les actes de la vie quotidienne.

La mise en place d'actions de prévention des effets du vieillissement telles que :

- Un suivi médical des résidents et des usagers par la demande de bilans de santé réguliers auprès des médecins généralistes et des spécialistes (ophtalmologues, dentistes, psychiatres, gériatres…).
- La mise en place d'exercices physiques adaptés à leurs capacités (gymnastique douce, relaxation…).
- L'attention portée à la diététique et à l'hygiène de vie (surveillance du poids).
- La mise en place d'activités cognitives (ateliers mémoire, activités ludiques, de lecture, d'écriture et de calcul…).
- L'allègement du temps de travail et des tâches effectuées.
- Le maintien de la vie sociale par le biais d'activités de loisirs et d'activités culturelles et le maintien des liens familiaux.
- L'adaptation des rythmes (lever, sieste, repas, activités…) aux attentes et aux besoins particuliers de cette population vieillissante.

En fonction des besoins repérés, différents professionnels sont consultés.

Un partenariat doit être formalisé avec des professionnels extérieurs et des structures.

L'accompagnement à la santé occupe une place de plus en plus importante dans la mission des salariés.

La prévention s'organise par des soins préventifs par la mise en place d'une systématisation des rendez-vous médicaux (dentiste, gynécologue, ophtalmologue…) et bilan sanguin annuel.

Les problèmes les plus fréquents liés à l'avancée en âge sont générés par :

- Les atteintes du système locomoteur,
- Les infections,
- La détérioration psychique,
- Les déficiences sensorielles,
- Les maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, neurovégétatives et cancéreuses).

Les besoins d'accompagnement à la santé explosent avec l'avancée en âge des résidents.
Une étude réalisée sur la période de juillet 2018 à juin 2019 présente les visites réalisées pour les 46 résidents sur une année (voir chapitre 4.1.5.).

Dans le cadre du Plan Régional de santé 2, l'AFAEDAM est en cours de contractualisation avec le secteur sanitaire de l'agglomération Messine, pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

AXE D'AMELIORATION

10. Poursuivre et affiner l'étude prospective annuelle des profils des personnes accompagnées pour anticiper l'évolution des besoins.

4. L'OFFRE DE SERVICE DU FAP LES PEUPLIERS

4.1. LA PRESENTATION DES PRESTATIONS PROPOSEES ET LEUR EVOLUTION A VENIR

4.1.1. L'HEBERGEMENT

Les prestations d'hébergement intègrent la qualité du cadre de vie architectural et l'ensemble des prestations hôtelières. Ces prestations doivent être en cohérence avec les attentes de la population hébergée.

- Les locaux

L'objectif général est de proposer un lieu de vie agréable composé de locaux collectifs et privatifs.

Chaque résident dispose d'une chambre ou d'un studio meublé avec son mobilier personnel.

Les locaux répondent aux règles de sécurité et aux règles d'hygiène en vigueur.

Un personnel d'entretien assure toutes les petites réparations.

Des contrats de maintenance sont en place pour tous les équipements de l'établissement comme la cuisine, la lingerie, la chaufferie, les ascenseurs, la téléphonie, les équipements de sécurité…

Une participation aux activités de cuisine, de ménage et de linge est proposée aux résidents et organisée par l'équipe éducative.

- Le linge

Le traitement du linge hôtelier est géré par la lingerie de l'établissement.

La réfection du lit est faite par le résident aidé par l'équipe éducative.

Le traitement du linge des résidents est réalisé majoritairement par la lingerie, quelques familles souhaitent entretenir les vêtements.

En semaine, la lingère remet chaque jour le linge propre dans les chambres et studio.

- Le ménage

Un Agent de Service Intérieur est en charge de l'entretien par étage. Il dispose de son propre charriot.

La participation des résidents à l'entretien de leur espace privatif est encouragée, en particulier dans les studios.

ACTIONS D'AMELIORATION

11. Des travaux de rénovation concernant la peinture, les sols, les plafonds et l'éclairage sont à prévoir dans toutes les circulations, bureaux et salons d'étages.
12. Le mobilier des salons d'étage est à changer.
13. La rénovation de l'éclairage du salon du 2ème étage qui est insuffisant.

4.1.2. LA RESTAURATION

Objectifs du service rendu : fournir aux résidents des repas ou les aider à préparer des repas, en veillant à respecter leurs besoins nutritionnels, le plaisir gustatif, les régimes et rendre convivial l'instant repas.

Différents locaux sont utilisés pour les différents repas, afin de créer de petits groupes :

- Le petit déjeuner est servi dans les salons d'étage de chaque niveau pour les résidents les moins autonomes à partir de 06 h 45 en semaine et le week-end de 8 h 00 à 10 h 00.

Pour les résidents les plus autonomes, le petit déjeuner est pris en studio, les produits nécessaires sont distribués pour la semaine, le dimanche.

La participation des résidents est organisée pour débarrasser les tables et mettre la vaisselle dans le lave-vaisselle de l'étage.

- Le déjeuner est servi le midi en salle à manger à 12 h 15 pour tous les résidents présents des services FAS, PHV, FESAT (en arrêt maladie). Pour les résidents en FESAT occupant un studio et en congé, ils peuvent déjeuner en studio ou en salle à manger.

Les repas sont confectionnés et livrés par l'ESAT de VARIZE.

L'Agent de Service cuisine remet en température les plats et met à disposition les différents plats sur des charriots.

La préparation des tables est assurée par les résidents sous le contrôle du personnel de restauration.

Le service et l'aide au repas est assuré par l'équipe éducative qui partage le repas avec les résidents.

- Le goûter se limite en semaine à des boissons chaudes ou froides vers 16 h 00 pour les résidents qui ne travaillent pas et à 17 h3 0 pour les résidents en ESAT. Une recherche est en cours avec l'aide d'une diététicienne pour établir un goûter adapté aux personnes de plus en plus présentes en journée.

Le dimanche et lors d'atelier pâtisserie, le goûter est constitué par des petits gâteaux, de la brioche ou la dégustation des pâtisseries réalisées.

- Le dîner est servi à 19 h 00 en salle à manger pour le service FESAT et au salon du deuxième étage pour le service PHV et FAS en semaine et à partir du vendredi soir uniquement en salle à manger.

Les résidents mettent et débarrassent les tables.

Certains résidents en studio préparent et mangent dans leur studio quelques jours par semaine ou le week-end :

- Vers 21 h 30, une boisson chaude est proposée en salle à manger.

Le dimanche, les repas sont améliorés et du vin est mis à disposition.

Les menus sont affichés et tiennent compte des saisons.

Des repas froids et casse-croûte sont proposés en été lors de fortes chaleurs ou selon la demande des résidents.

Des régimes sur certificats médicaux sont régulièrement mis en place.

L'évaluation de la prestation :

- La satisfaction des résidents et leurs attentes sont présentés lors des commissions repas et lors d'enquête. Le sujet restauration est aussi abordé en CVS ;
- Un cahier est à disposition de l'équipe éducative pour noter tous les commentaires des convives ;
- Des fiches événementielles sont complétées par l'équipe éducative pour tout problème qualitatif et quantitatif rencontrés lors des repas. Ces fiches sont transmises à la direction de l'établissement et adressées à l'ESAT.

ACTIONS D'AMELIORATION

14. Recherche d'adaptation des repas aux besoins des résidents vieillissants.
15. Evaluation trimestrielle des besoins d'aide à la prise des repas.

4.1.3. LES ACTIVITES ET LES LOISIRS

Les loisirs présentent plusieurs fonctions pour la personne accompagnée :

- Fonction de détente en libérant de la fatigue du travail et des contraintes de la vie quotidienne ;

- Fonction de développement, en changeant les automatismes de la pensée et de l'action quotidienne. On se forme, on s'informe et on découvre de nouvelles choses ;
- Fonction de divertissement en faisant rupture avec les rythmes du quotidien, la routine et l'ennui ;
- Fonction de socialisation en permettant d'être en relation avec d'autres personnes ;
- Fonction économique car il a un coût, l'individu devient consommateur ;
- Fonction thérapeutique car il permet la production de sens et d'expression personnelle.

Ainsi les loisirs représentent un besoin pour chacun. Quant à l'oisiveté, si elle n'est pas source d'ennui, de repli sur soi ou de mal-être, peut aussi être un temps de loisirs.

Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés face au temps libre comme l'ennui, la difficulté relationnelle, des références culturelles limitées, une stigmatisation…

Etre en capacité de gérer son temps libre demande des initiatives, des centres d'intérêt, et la pratique de responsabilités. Cela demande un apprentissage réalisé dans le cadre du travail éducatif.

Les activités proposées doivent répondre à des besoins très divers en raison de l'amplitude d'âge des résidents, de leurs centres d'intérêt, de leur parcours antérieur, de leur potentiel et du rythme de chacun.

Pour ce faire, une instance composée de résidents de chaque section et de professionnels a été créée en 1996 : la Commission Loisirs.

Les réunions trimestrielles étudient la faisabilité des souhaits de loisirs des résidents.
La Commission fait des choix motivés qui sont votés, organise les loisirs retenus et informe les résidents.

Les sorties organisées concernent les visites au ZOO, Parc de STE CROIX, EUROPA-PARK, WALIGATOR, Musées, Expositions, Théâtre, Manifestations organisées par la commune de SCY-CHAZELLES, 1 à 2 concerts, des sorties restaurant, bowling, karting, animations estivales locales, marchés de Noël, cinéma et spectacles.

Cette commission permet aux membres d'acquérir des comportements sociaux et impose des prises d'initiatives et de responsabilités. Internet est mis à disposition de la Commission pour ses recherches et démarches.

Les communications de la Commission sont réalisées en FALC.
La Commission dispose d'un budget qu'elle doit gérer en effectuant des choix. La participation financière des résidents est de 50% du coût de chaque sortie organisée.

Les différentes activités et loisirs proposés par le service éducatif :

Les activités physiques :

Marches et marches populaires,

Depuis de nombreuses années, la pratique de la marche a été instaurée dans l'établissement. Pour les marches populaires, avec le vieillissement des résidents, le nombre de participants a diminué et la distance s'est réduite de 10 kms à 5 kms.

Les objectifs :

- Maintenir une activité physique dans un cadre inclusif.
- Développer le sens de la convivialité, du partage et de la solidarité (la marche intègre un repas).

Organisation :

- 5 à 6 marches par an le dimanche matin dans la région,
- 5 à 10 kms de marche sur une durée de 01 h 30 à 03 h 30,
- Le groupe est constitué de 4 à 5 résidents avec un accompagnateur,
- 8 résidents participent à ces marches.

Partenariat et diversification de l'activité :

- Les marches sont organisées par La Fédération Française des Sports Populaires,
- De nombreuses petites marches sont organisées pour un petit groupe autour de l'établissement et en bord de Moselle.

Piscine et THERMAPOLIS.

La plupart des résidents apprécient la piscine et les équipements de THERMAPOLIS.
Une séance mensuelle est organisée à la piscine de l'IME de JUSSY pour un groupe de 4 à 5 résidents.
Une sortie mensuelle, en général le dimanche est organisée avec 3 résidents à THERMAPOLIS.

Atelier expression corporelle.

Atelier créé en 2016 par une salariée qui souhaitait proposer aux résidents une nouvelle activité physique que l'on trouvait dans les clubs de sport et qui n'était pas accessible pour des raisons économiques.

Les objectifs :

- Entretenir et prendre conscience de son corps,
- Permettre une détente physique et mentale,
- Favoriser la relation à l'autre par le biais des échanges.

Organisation :

- La périodicité est de deux fois par mois pour les résidents qui ne travaillent pas dans une salle de la commune et d'une fois par mois dans l'établissement le dimanche pour les résidents qui travaillent et deux usagers du SAHTHMO viennent rejoindre le groupe.
- 5 résidents participent à l'atelier de la semaine et 5 résidents ou usagers le dimanche

Partenariat et diversification de l'activité :

- La commune de SCY-CHAZELLES met à disposition à titre gratuit une salle pour cet atelier expression corporelle ;
- Des sorties spectacle de danse sont organisées en lien avec cet atelier.

Les ateliers :

Atelier jardinage

En 2016, les résidents demandent un potager, et ce projet sera réalisé en partenariat avec l'IME de JUSSY. Les premières plantations se feront au printemps 2018.

Les objectifs :

- Echanger, découvrir, acquérir des connaissances en jardinage,
- Créer du lien avec l'extérieur en participant à des bourses aux plantes,
- Développer le sens de l'éco-citoyenneté et le respect de l'environnement,
- Maintenir la santé par cette activité physique,
- Trouver plaisir à récolter ses fruits et légumes, à les cuisiner et à les manger,
- S'entraider pour mener à bien les cultures,
- Proposer des moments de convivialité dans le jardin,
- Inciter les résidents à s'approprier le jardin,
- Développer le sens des responsabilités et la prise d'initiatives.

Organisation :

- L'atelier fonctionne de mars à fin octobre, en journée et en soirée,
- Une petite serre permet de faire les semis,
- 5 à 6 résidents s'investissent beaucoup dans ce potager, d'autres regardent,
- La participation est organisée par deux salariés mais désormais des résidents y travaillent seuls en s'appropriant certaines tâches,
- L'atelier dispose d'outils et d'un budget pour l'achat de plantes et de terreau.

Partenariat et diversification de l'activité :

- Ce projet a été réalisé en partenariat avec l'IME de JUSSY,
- Des familles fournissent des plants,
- La participation des résidents aux bourses aux plantes de la commune,
- Le fleurissement de la terrasse,
- Les fleurs sont achetées à l'ESAT de VARIZE.

Un atelier de créations artistiques :

Cet atelier existe depuis l'ouverture de l'établissement en 1995, il a été créé pour réaliser la décoration de l'établissement.

Les objectifs :

- Créer un moment de détente et de plaisir avec pour finalité l'épanouissement et la valorisation des participants,
- Développer des capacités motrices et sensorielles,

- Réaliser des objets avec du matériel de récupération dans une démarche économique et écologique.

Organisation :

- Atelier proposé deux fois par mois pour les résidents qui ne travaillent pas et une fois par mois le week-end pour les résidents qui travaillent,
- Une salle d'activité rénovée en 2019 est à disposition,
- Les séances durent 1h30, en individuel ou en collectif suivant le projet.

Partenariat et diversification de l'activité :

- Des dons de matériel par des commerçants et par les ESAT,
- Création des décors pour le Théâtre,
- Programmation de séances supplémentaires pour répondre à la demande.

Un atelier dessin et peinture :

Les activités manuelles comme la peinture, les coloriages, les mandalas et les dessins sont adaptées à tous les résidents pour un moment de détente.

Les objectifs :

- Permettre de se poser, être dans l'instant présent,
- Exercer une motricité fine avec ses mains,
- Se concentrer sur son ouvrage et acquérir de la patience,
- Laisser aller son imagination,
- Eviter l'isolement,
- Créer avec les autres et accepter le travail de chacun.

Organisation :

- L'atelier se déroule en salle d'activité et souvent en salle à manger,
- Le groupe est constitué de 4 à 5 participants,

Un atelier album -souvenir :

Des séances pour les résidents FAS/PHV en journée. A partir de photos souvenir d'une sortie, d'une activité appréciée ou d'un centre d'intérêt, les participants réalisent des dessins, des collages, des découpages, des coloriages et des commentaires écrits.

Un atelier Poterie :

Les résidents réalisent des modelages sur un thème choisi dans un atelier mensuel. Les réalisations sont exposées sur une étagère dans le hall de l'entrée de l'établissement.
Un stage annuel est organisé chez une céramiste à ANCY sur MOSELLE.

Un atelier Théâtre :

Activité reprise depuis trois années par une salariée pour répondre à la demande des résidents.
Actuellement, 8 résidents participent avec enthousiasme et beaucoup de plaisir. La fierté est immense de terminer l'année par une représentation publique qui fait le bonheur de tous acteurs et spectateurs.

- Maîtriser son corps et sa voix,
- Développer sa créativité et son imaginaire,
- Optimiser sa relation à l'autre,
- Respecter une consigne et un environnement,
- Maintenir et travailler les acquis cognitifs,
- Créer une ouverture sociale et culturelle,
- Permettre et offrir à chacun des possibilités d'expression à travers l'art.

Organisation :

- Les répétitions se font un week-end sur deux en salle à manger,
- Les décors sont réalisés par l'atelier de créations artistiques.

Partenariat et diversification de l'activité :

- Un partenariat a été créé avec la bibliothèque de la commune pour l'emprunt de livres comme des contes,
- Des sorties théâtre sont organisées.

Un atelier cuisine :

L'atelier cuisine-pâtisserie « Aux mille saveurs »

Mise en place en 2016, à la demande des résidents qui souhaitaient changer leurs habitudes de cuisine collective en créant des moments de partage autour d'un plaisir commun « bien manger » tout en mettant la main à la « pâte » comme acteurs de ces ateliers.

Les objectifs :

- Développer le plaisir de préparer pour soi et pour les autres comme chef de cuisine en respectant les consignes,
- Valoriser les talents de chacun dans les différentes étapes de l'atelier (choix du plat, achats, recette, ustensiles…),
- Découverte de nouvelles saveurs,
- Invitation d'une personne de leur choix pour déguster le plat réalisé.

Organisation :

- 9 ateliers cuisine par an destinés à tous les résidents,
- 20 ateliers pâtisserie par an réalisés par plusieurs salariés,
- Ces ateliers sont réalisés dans la cuisine pédagogique et dans les studios avec 5 à 7 résidents.

Partenariat et diversification de l'activité :

- Interventions des résidents au Restos du cœur (préparation de soupe et repas, dépôts de vêtements),
- Délices et sortilèges (Association qui propose la découverte et la cueillette de plantes sauvages avec confection de repas),
- Des sorties (restaurant, visite de chocolaterie, biscuiterie, confiserie et fabrication de spécialités régionales).

Les activités de bien-être :

Esthétique :

En place depuis de nombreuses années pour valoriser l'image de la personne en situation de handicap et renforcer l'hygiène corporelle.

Les objectifs :

- Sensibiliser les résidents à leur hygiène corporelle,
- Travailler avec eux l'image, l'estime et la valorisation de soi,
- Procurer du bien-être et de la détente en toute convivialité,
- Permettre des échanges dans un cadre rassurant,
- Apprendre à acheter des produits de soin et d'hygiène adaptés.

Organisation :

- L'activité propose, manucure, épilation, massages des mains,
- 27 résidents participent à ces séances, en journée et en soirée,
- La salle santé est à disposition,
- Une petite participation financière est demandée aux résidents pour l'achat des produits utilisés.

Diversification :

- Les résidents hommes sont de plus en plus demandeurs,

SNOEZELEN :

Le FAS LE PATIO met à disposition sa salle SNOEZELEN, deux fois par mois pour 4 résidents.

Balnéothérapie :

L'établissement dispose d'une baignoire balnéothérapie, des bains sont programmés suivant les projets individuels, pour un moment de détente. En moyenne, 5 bains sont programmés par semaine.

Des activités culturelles et de socialisation :

Bibliothèque et contes

La plupart des résidents possèdent des livres, mais ils les utilisent peu voire pas du tout, non pas parce que ça ne les intéresse pas mais parce que bien souvent, ils ne savent pas bien lire.

Une activité « Contes et histoires » mensuelle a été mise en place, les résidents y sont très attentifs et participatifs.

Les résidents sont conduits à la bibliothèque de la commune qui se situe à proximité de l'établissement.
Ainsi, ils peuvent rencontrer les habitants de la commune et choisir les livres qu'ils souhaitent regarder ou lire.

Les courses

Des sorties en ville sont programmées pour les achats vêture et autre.
Les petites courses peuvent se faire seul ou accompagné dans le quartier, en particulier pour les courses alimentaires dans la mesure où le magasin est à proximité de l'établissement.

Les différentes activités réalisées par des intervenants extérieurs

L'activité équitation (médiation animale) :

Mise en place depuis 2016, les résidents se rendent aux Ecuries de FEY. Les premières séances ont surtout été axées sur la prise de contact avec l'animal (brossage, caresses, distribution de pain, découvertes des bébés…). Puis les résidents ont pu accéder au manège et ont réalisé des petits parcours d'obstacles, des promenades en poney, les plus téméraires sont montés à cheval pour des promenades à l'extérieur. La médiation animale est une rencontre entre l'animal et la personne. La magie de la rencontre opère par le ressenti de l'animal vis-à-vis de la personne et par ce que la personne a envie de donner à l'animal.

Les objectifs :

- Prendre confiance en eux en dépassant leurs limites et leurs appréhensions,
- Ressentir de la fierté et être valorisé,
- Acquérir des notions : l'hygiène, la motricité, la mémoire, l'attention, la relaxation,
- L'aidé devient aidant.

Organisation :

- 5 résidents sont conduits aux Ecuries de FEY toutes les six semaines d'avril à novembre.

Partenariat et diversification de l'activité

- Cette activité permet de rencontrer des personnes extérieures et favorise l'inclusion.

La Boccia :

Une activité organisée par Handisport tous les samedis après-midi où se rend un groupe de 7 résidents.

MIKADO :

L'association MIKADO propose des activités de loisirs aux personnes en situation de handicap. Deux résidents s'y rendent seuls en bus, deux samedis par mois.

L'atelier chant :

Cet atelier est animé par M. Jean-Marc TAILHADES depuis quelques années, le mercredi soir toutes les deux semaines de septembre à juin. Une ambiance festive, un moment de plaisir partagé, des profils dynamiques et d'autres plus passifs.

Pour les participants, il est question de découvertes de nouvelles chansons faisant appel à des capacités de mémorisation mais surtout de retrouvailles avec des chansons connues. Une autre motivation reste également la production en public à la fin de la session.

Une vingtaine de résidents y participe.

Les massages bien-être :

Depuis début 2018, une praticienne en Massage Bien Etre Holistique intervient dans l'établissement.

Le Massage Bien-Etre Holistique, par son approche globale est une méthode originale pour trouver ou retrouver une détente, un état de bien-être, pour s'offrir une pause ressourçante, un moment de plaisir, dénouer les tensions corporelles et psychiques, retrouver les sensations de son corps.

C'est un massage doux et bienveillant, respectueux de la personne.

Cette prestation qui était une découverte pour la plupart des résidents, très vite appréciée est à la charge du résident.

La gymnastique adaptée :

Mise en place depuis octobre 2018 de séances de gymnastique adaptée animées par une éducatrice sportive. Cette activité est proposée aux résidents en section PHV et aux résidents du FAS. Ces

séances sont construites autour de jeux de ballons, de jeux de précision, fitness, golf et criquets, jeux de lancés…

Les objectifs :

- Développer les activités physiques proposées aux résidents,
- Stimuler pour garder des amplitudes de mouvement,
- Maîtriser les bonnes pratiques des gestes et postures,
- Créer un moment ludique et convivial,
- Travailler la cohésion d'équipe par des jeux sportifs.

Organisation :

- Séance d'une durée de 01 h 30 toutes des deux semaines, dans le hall du 1er étage de l'établissement et à l'extérieur durant les beaux jours,
- Un groupe de 12 résidents.

Partenariat et diversification de l'activité :

- Partenariat avec la Fédération Française du Sport Adapté,
- Des journées de découvertes sportives sont régulièrement proposées.

Les différentes activités proposées aux usagers du SAHTHMO :

Au SAHTHMO, des sorties mensuelles le dimanche permettent de créer du lien et de limiter l'isolement.
Tous ces ateliers, activités et sorties proposés contribuent à garantir une qualité de vie à toutes les personnes accompagnées par les différents services du FAP LES PEUPLIERS.

Les usagers du SAHTHMO sont invités à participer aux grandes sorties organisées en bus (EUROPA-PARK) pour les résidents ainsi qu'aux fêtes organisées dans les locaux du FAP (fête de l'été, goûter de Noël).

Une activité relaxation :

Depuis début 2019, des séances de relaxation sont proposées aux usagers par une salariée.

Les objectifs :

- Permettre aux participants de partager leurs émotions présentes et de s'exprimer,
- Pratiquer la respiration abdominale,
- Se détendre.

Organisation :

- Une séance hebdomadaire de 01 h 00, dans les locaux du SAHTHMO.

Une activité marche :

Pour remplacer les ateliers « cuisine » qui sont suspendus suite à l'absence d'une salariée, l'équipe souhaitait proposer une activité simple et utile pour tous les usagers. L'idée de la marche a été retenue.

Les objectifs :

- Développer l'inclusion,
- Faire face au problème de surpoids pour plusieurs usagers et de mobilité réduite,
- Inciter les usagers à sortir,
- Découvrir son environnement.

Organisation :

- La marche est proposée une fois par semaine.

Les séjours de vacances :

L'établissement ferme durant deux semaines en août. Les deux tiers des résidents partent en séjour de vacances adaptés durant deux ou trois semaines. Le choix de la destination est fait par le résident sur catalogue.

Quelques résidents partent aussi en séjour durant les fêtes de fin d'année.
Une enquête de satisfaction après le séjour est faite auprès des participants. Les éléments recueillis sont transmis lors d'une réunion avec le prestataire.

ACTIONS D'AMELIORATION

16. Evaluation annuelle de toutes les activités proposées et de leurs effets sur les résidents et les usagers.
17. Développer et diversifier les activités proposées aux résidents et usagers qui ne travaillent plus.

4.1.4. LES PRESTATIONS SOCIO-EDUCATIVES

Pour le SAHTHMO, ces prestations sont essentielles.

La convention n° 97-238 signée avec le Conseil Général, en date du 30/12/1997, précise que le rôle du service concerne tous les aspects de la vie sociale, de l'apprentissage de la vie autonome et de l'insertion dans la société.

Ce qui inclut l'adaptation aux actes de la vie quotidienne, notamment le logement dans son fonctionnement et son entretien, l'hygiène de vie qu'elle concerne, l'hygiène personnelle ou alimentaire, l'organisation des achats et bien sûr la gestion courante d'un budget familial, les démarches administratives courantes, la gestion du temps libre et des loisirs ainsi que le cas échéant l'aide à l'apprentissage de la vie familiale et du rôle de parents. Dans ce cas, le service doit travailler en relation avec les services de la Protection Maternelle et Infantile et l'Aide Sociale à l'Enfance du Département.

Intervention du service :

- Il intervient auprès de la personne et à son domicile, de manière régulière ou occasionnelle, selon les besoins et les capacités de la personne handicapée suivie ;
- Il doit s'organiser de manière à favoriser la synergie avec le ou les FESAT proches, notamment pour des activités en commun, dont les loisirs et avec les organismes extérieurs en milieu ordinaire de vie ;
- L'intervention du service est subordonnée à la mise en place d'un projet individualisé, dont la durée est déterminée en fonction des objectifs à atteindre, élaboré avec l'assentiment de la personne handicapée, et donne lieu à signature d'un engagement ;
- Le service ayant pour objectif l'insertion en milieu ordinaire, informe la personne de l'existence des relais existants lorsque son intervention ne se justifie plus.

Le SAHTHMO a pour finalité de permettre aux personnes en situation de handicap mental de vivre de manière autonome dans le milieu ordinaire de vie. Ces personnes sont locataires ou propriétaires de leur logement.

Pour cela, le service intervient à deux niveaux :

- Apprendre aux personnes à faire seules certaines démarches de la vie quotidienne,
- Proposer une aide dans les domaines difficiles à gérer seul.

Concrètement, l'aide apportée par le SAHTHMO concerne :

- Un soutien psychosocial,
- Les démarches administratives,
- La gestion de l'argent,
- Les achats vestimentaires, de mobilier, d'équipements ménagers, etc…
- Le suivi santé,
- L'organisation de loisirs et de séjours de vacances,
- La gestion de problèmes matériels,
- La vie quotidienne en appartement,
- L'accès à un nouveau logement,
- L'apprentissage de la vie familiale, du rôle de parent.

Pour l'année 2018, les types d'accompagnement sont les suivants :

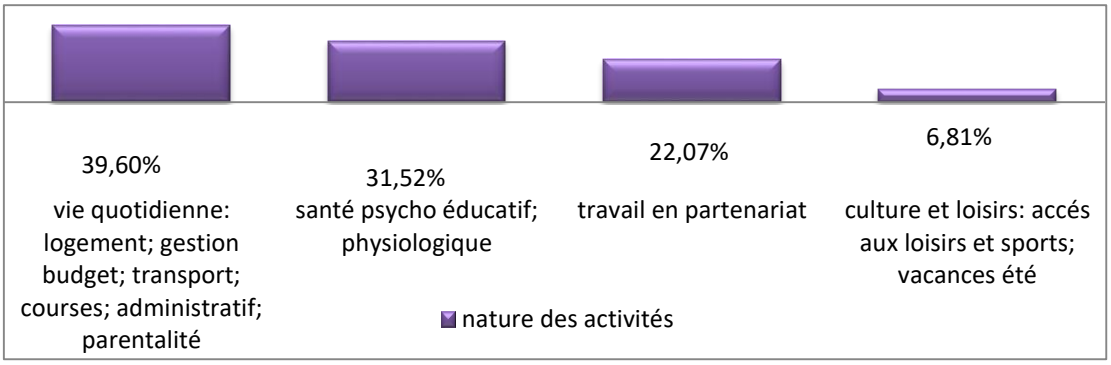

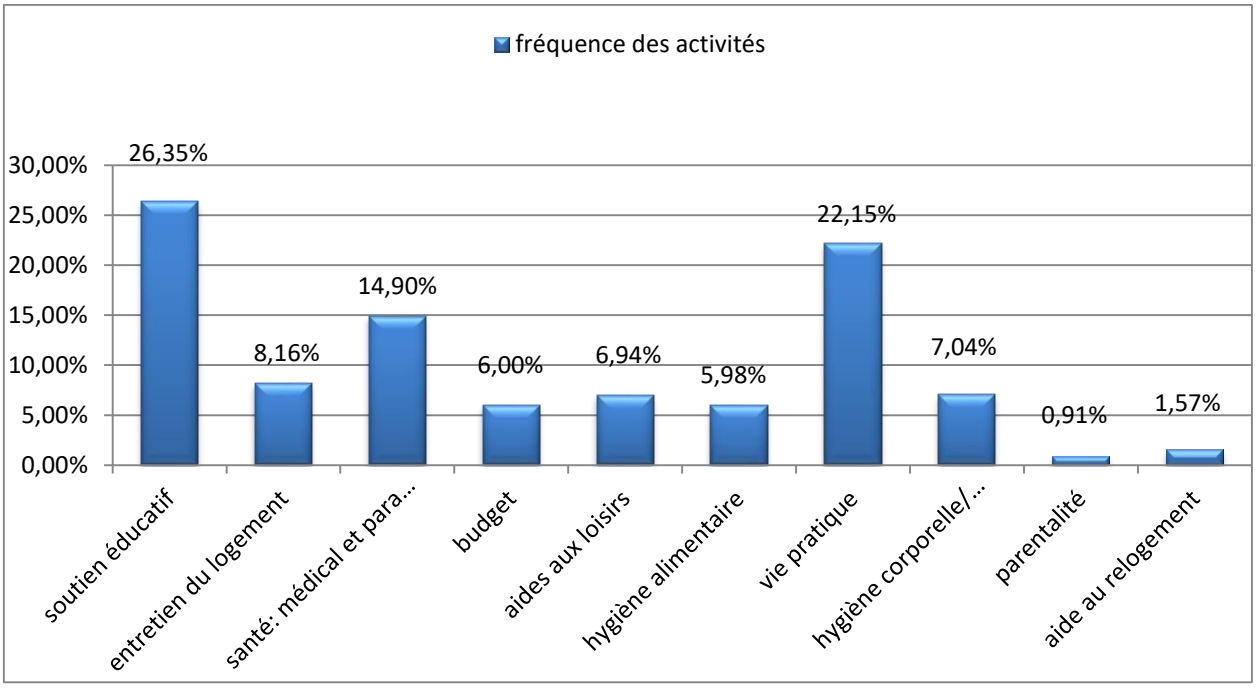

4.1.5. L'ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

Une étude réalisée sur la période de juillet 2018 à juin 2019 présente les visites auprès de personnel de santé pour les 46 résidents sur une année.
Le nombre de visites est en constante augmentation et la majorité des résidents doit être conduite et accompagnée par un salarié.
Cette situation s'amplifie d'année en année, y compris pour le SAHTHMO.

Angiologue	9
Cardiologue	35
Dermatologue	4
Gastroentérologue	9
Gynécologue	25
Neurologue	10
Ophtalmologue	42
ORL	18
Pneumologue	11
Psychiatre	175
Autres spécialistes	56

Kinésithérapeute	3520
Laboratoire	59
Médecin traitant Foyer	520
Médecin traitant externe	107

Podologue/Pédicure	148
soins infirmiers foyer	1625
soins infirmiers externes	330

Dentiste	79
Orthophoniste	144
Radiographie	27
Urgences/SAMU	44
Total des visites et soins	6997

La préparation des médicaments est réalisée par le pharmacien, sous blister.
Les blisters sont rangés dans une armoire fermée par une serrure à code. Les médicaments sont donnés aux résidents par l'équipe éducative.

Un médecin généraliste est présent une fois par semaine dans l'établissement. Le résident a le choix de son médecin.

4.1.6. LE SUIVI AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

La politique partenariale mise en place depuis quelques années est à poursuivre en développant le travail en réseau et en établissant des conventions.

Afin de diversifier l'offre des prestations avec une ouverture au milieu ordinaire et de renforcer le parcours de vie des personnes accompagnées, des recherches de partenariat sont en cours dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs et de la santé.

Des partenariats sont réalisés avec le secteur de santé mentale du secteur.

Des partenariats avec des cabinets libéraux médicaux et paramédicaux.

ACTIONS D'AMELIORATION

18. Réaliser une évaluation annuelle des partenariats.
19. Systématiser les conventions avec les partenaires.

4.2. UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

4.2.1. LE PROJET PERSONNALISE

Le déficit en autonomie des personnes en situation de handicap mental doit être compensé par un accompagnement humain durable, adapté et évolutif qui consiste en une aide :

- A faire des choix,

- A prendre des décisions,
- A conduire sa vie.

Cet accompagnement a pour objectif, en fonction de la nature et de la gravité du handicap, d'aider la personne à faire, en recherchant au préalable sa compréhension, son consentement et son adhésion.
Le projet personnalisé constitue le moyen essentiel d'adaptation de l'ensemble des interventions destinées à la personne accueillie. Le projet doit répondre le mieux possible à ses besoins (sécurité, confort, accompagnement adapté, protection, autonomie, respect de l'intimité, principe du libre choix, écoute…).

La préparation de la mise à jour du projet personnalisé et de la rencontre avec le résident et sa famille/ou représentant légal est effectuée lors de la réunion hebdomadaire de l'équipe éducative.
Le salarié référent présente le projet précédent qui est évalué et discuté.
L'élaboration du projet personnalisé est le fruit d'un travail de l'équipe pluridisciplinaire où chacun est à même d'apporter sa contribution, sur le plan théorique, technique et relationnel.
Ce projet tend à prévenir, préserver et développer l'autonomie.
Une attention particulière est portée aux résidents concernés par l'avancée en âge, afin de prévenir une dégradation de leur santé et une éventuelle perte d'autonomie liée à l'âge.

La procédure d'élaboration et d'actualisation du projet personnalisé est la suivante lors de la rencontre :

- Recueillir les attentes de la personne, de sa famille, de ses proches… ;
- Identifier les forces et évaluer les besoins d'accompagnement de la personne à travers le MAP, réalisé en équipe pluridisciplinaire ;
- Restituer et chercher un consensus avec la personne et sa famille et/ou tuteur en rédigeant le recueil des données. Cet écrit est fondé sur des faits objectifs et présente l'ensemble des réalités actuelles d'une personne et de son environnement immédiat. Il s'appuie sur les attentes et les forces de la personne et sur les besoins priorisés.

L'établissement a mis en place une trame pour la rédaction du projet personnalisé :

- L'évaluation du projet précédent,
- Les observations générales sur les 12 derniers mois,
- Les souhaits du résident,
- La problématique,
- Le projet,
- Les pistes de travail pour mettre en œuvre le projet.

Tous les résidents et usagers ont besoin d'un accompagnement personnalisé afin de leur permettre de progresser vers le plus d'autonomie possible. Le projet personnalisé est mobile et réévalué annuellement, il est co-construit, évolutif et individualisé.

Tous les usagers et les résidents bénéficient d'un projet personnalisé revu annuellement lors d'une réunion avec le salarié référent, le chef de service, la famille et /ou le représentant légal. Les professionnels, le résident ou la famille peuvent solliciter une révision anticipée du projet personnalisé.

A tout moment, le résident peut solliciter un professionnel pour parler de son projet ou de tout sujet qui le préoccupe.

ACTIONS D'AMELIORATION

20. Dans le projet personnalisé, fixer des objectifs permettant d'évaluer le projet et l'action menée afin de pouvoir en mesurer les effets attendus, voulus, non voulus, positifs, négatifs.
21. Intégrer la question du vieillissement dans le projet personnalisé.
22. Définir et mesurer l'inclusion sociale de la personne (par des activités, le travail, le comportement.

4.2.2. LE DOSSIER DU RESIDENT

La loi du 2 janvier 2002 rénovant le code de l'action sociale et des familles (CASF) a introduit l'obligation pour les établissements du social et médico-social de constituer un dossier unique de l'usager.
Dans ce dossier usager doit se trouver l'ensemble des informations concernant l'usager, lequel bénéficie du droit de consulter son dossier selon certaines conditions d'accès.
Le dossier de l'usager est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions (activités et prestations) menées par un établissement du social ou médico-social.
Il recueille toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte de la situation et de la problématique d'un usager afin de faciliter la compréhension, l'émergence d'un diagnostic, la conception de propositions et de plan d'actions, et leur évaluation.

Pour chaque résident, un dossier administratif est classé au secrétariat. Son contenu est défini par une procédure.

Les conditions d'accès sont indiquées dans le livret d'accueil.
Le livret d'accueil, assorti du règlement de fonctionnement, est remis à chaque résident à son arrivée dans l'établissement.

Les dossiers médicaux sont rangés dans le bureau du médecin.

La signature du contrat de séjour est programmée dès l'entrée du résident. Il est signé par le résident, par le directeur et par le représentant légal.

La mise en place prochainement d'un dossier centralisé informatisé permettra de créer un espace de travail commun, de rassembler toutes les données en un même endroit, tout en garantissant aux intervenants un accès permanent et sécurisé.

ACTION D'AMELIORATION

23. Mise en place d'un dossier informatisé du résident plus fonctionnel avec un logiciel adapté

4.3. LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS DES RESIDENTS

4.3.1. LA VIE INTIME

La vie affective et sexuelle fait l'objet d'une charte rédigée par l'AFAEDAM. Cette charge est remise à tous les résidents.

Les résidents et les usagers du SAHTHMO bénéficient aussi de temps d'informations, de sensibilisation et de prévention sur toutes ces questions.

Le personnel de l'établissement est formé régulièrement sur le thème de la vie sexuelle et affective des personnes adultes handicapées, afin de construire un cadre propice à la bientraitance sexuelle.

Les objectifs de cette formation :

- Connaître les droits à une vie affective et sexuelle de la personne en situation de handicap,
- Clarifier les représentations autour de la sexualité,
- Intégrer la vie affective et sexuelle dans le projet individuel et dans la dynamique éducative et sociale du projet d'établissement,
- Assurer une éducation à la vie affective et sexuelle de manière pérenne.

L'établissement dispose du jeu KESKESEX, jeu d'éducation à la vie affective et sexuelle pour les personnes déficientes intellectuelles vivant en institution spécialisée.

Les principaux objectifs visés sont d'évaluer le niveau de connaissance des participants, d'en apporter de nouvelles et d'établir des axes d'accompagnement éducatifs.

Les questions-réponses se déclinent en 7 thèmes : Normes sociales, Droit et Devoir, Intimité, Vie affective, Hygiène et Santé, Faire des choix, Emotions.

Lorsque des résidents souhaitent vivre en couple, leur cohabitation est possible, mais en conservant deux chambres ou deux studios.
Pour les usagers du SAHTHMO, plusieurs sont en couple et certains ont des enfants.

4.3.2. L'AUTONOMIE

Dans son ouvrage : Liberté - Egalité - Autonomie - Handicap. Pour en finir avec l'exclusion. Pascal JACOB écrit : « La situation de dépendance fonctionnelle c'est-à-dire la difficulté à faire ne doit pas être un obstacle à l'autonomie décisionnelle, celle qui touche à la faculté de choisir… ».
Les professionnels doivent accompagner le choix de façon à ce qu'il reste un choix. C'est à dire une décision prise avec la personne et pas à sa place, le professionnel se positionnant en déclencheur d'autonomie. La personne en situation de handicap doit être reconnue comme une personne ayant le droit, la légitimité, la capacité de décider par elle-même.

L'accompagnement proposé par le FAP LES PEUPLIERS doit donner aux résidents et aux usagers la plus grande dignité et la plus grande autonomie.

Le concept d'autonomie porte sur les actions que les professionnels mettent en place pour que les personnes en situation de handicap apprennent à faire seul avec de moins en moins de soutien.
Pour construire cette autonomie, les accompagnants prendront appui sur les atouts, les habiletés et les aptitudes des personnes.

Pascal JACOB écrit : « La place dans un établissement ne doit pas être une prison, elle doit être considérée comme une vraie maison, comme le domicile privé de la personne handicapée qui invite les équipes de l'établissement, à venir l'accompagner, la soigner, l'aider à construire une vraie vie le plus possible dans le monde ordinaire. ».
Cet objectif d'autonomie permettra à des résidents de vivre en dehors de l'établissement, dans des logements autonomes avec un accompagnement adapté et respectueux de leurs droits.

4.3.3. LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le FAP LES PEUPLIERS est amené dans le cadre de sa mission à recueillir des données à caractère personnel et/ou sensible et à ce titre déclare reconnaître la confidentialité desdites données.
L'association AFAEDAM et l'ensemble de ses établissements et services s'engagent conformément à la loi n°78-87 du 6 janvier 1978, loi informatique et libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679 du 27 avril 2016) à la protection des données à caractère personnel, des personnes en situation de handicap, des salariés, des bénévoles et des partenaires et amis auxquels ils pourraient avoir accès dans le cadre de leurs actions. (voir document en annexe)

4.3.4. LE DROIT DE VOTE

La promulgation de la loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice au journal officiel du 25 mars 2019 marque une avancée majeure pour les personnes en situation de handicap ou de fragilité en la reconnaissance de leur pleine et entière citoyenneté. Elle abroge en effet l'article L5 du code électoral qui soumettait le droit de vote des personnes sous tutelle à une décision du juge.
Les résidents et les usagers sous tutelle pourront exercer ce droit personnel en s'inscrivant sur les listes électorales.
L'exercice effectif de ce droit impose aux salariés d'accompagner les résidents dans l'exercice de leurs droits de citoyen, par le biais d'informations et d'explications sur l'actualité.
Les résidents et les usagers ont été informés de ce nouveau droit.

Chaque salarié référent a géré ce dossier avec le résident et son tuteur en proposant l'inscription du résident sur les listes électorales.

4.4. LA SECURITE ET LA GESTION DES RISQUES

Les résidents se déplacent dans la cité en toute autonomie pour nombre d'entre eux et possèdent une clef leur autorisant l'accès à toute heure à la résidence et à leur logement. Pour des raisons de sécurité, il leur est demandé d'informer l'équipe éducative de l'heure de retour. L'état de présence des résidents est vérifié le soir par l'équipe éducative et par le veilleur lors de sa prise de poste.

Les résidents peuvent recevoir des visiteurs extérieurs dans leur logement en journée.

Un plan de gestion de crise a été élaboré pour anticiper du mieux possible la survenue d'événements indésirables, pandémie grippale, canicule, incendie, inondation, intrusion, attentat…

Pour les dysfonctionnements matériels, un cahier est à disposition des professionnels.
L'agent d'entretien le consulte lors de sa prise de poste, assure la réparation ou informe la direction.

Pour la gestion des événements indésirables, une fiche événementielle est rédigée et transmise à la direction. Ces fiches font l'objet d'un échange en équipe suivant la gravité constatée.

Les produits d'entretien sont stockés dans des locaux fermés à clef.
L'hygiène en restauration est conforme à la réglementation en vigueur.
Des trousses d'urgence sont mises à disposition dans les différents services et dans les véhicules.
Une grande partie des professionnels est formée aux premiers secours.
Deux exercices d'évacuation incendie sont organisés chaque année, ainsi qu'une formation à l'utilisation des extincteurs. Les résidents y sont associés.

4.5. LA BIENTRAITANCE

La bientraitance fait partie de la politique globale de l'Association.

Le questionnement éthique collectif est abordé dans toutes les réunions, avec comme principes :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité,
- Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes,
- Une valorisation de l'expression des usagers,
- Un aller-retour permanent entre penser et agir,
- Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée.

Depuis de nombreuses années, des formations sur le thème de la bientraitance sont réalisées.
En 2019, une formation intitulée « Avancée en âge, dépendance, autonomie : la bientraitance au quotidien » a réuni 9 salariés des différents établissements.
Cette formation a remporté un vif succès et sera reconduite en 2020.

La bientraitance est une action à renforcer envers les personnes accueillies qui avancent en âge et ce dans tous les domaines de la vie de la personne :

- Le suivi santé et toutes les attentions au quotidien,
- Le respect de son rythme de vie, observé à travers les activités mises en place pour elle, (des activités structurantes mais adaptées à ses capacités et choisies).

La bientraitance, c'est prendre en compte les capacités des personnes, leur fatigabilité éventuelle ainsi que le réseau qu'elles ont mis en place pour vivre dans l'établissement.
L'observation régulière de la constellation relationnelle de la personne permet de l'accompagner dans les ruptures et séparations qui balisent sa vie et qui deviennent parfois plus fréquentes avec l'avancée en âge.

C'est par la vigilance au quotidien de toute l'équipe pluri disciplinaire que seront développées les situations de bientraitance.

4.6. L'ADAPTATION DES PRESTATIONS A L'AVANCEE EN AGE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En référence à la Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante de 1999, la vieillesse est une étape de l'existence pendant laquelle chacun doit pouvoir poursuivre son épanouissement.

Cette charte se décline en 14 points sur lesquels ce projet d'établissement peut s'appuyer pour construire les prestations destinées au service PHV, en retenant ces éléments choisis :

- **Choix de vie**

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

- **Domicile et environnement**

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi et adapté à ses besoins.
Son confort moral et physique, sa qualité de vie doivent être l'objectif constant, quelle que soit la structure d'accueil.
L'espace doit être organisé pour favoriser l'accessibilité, l'orientation, les déplacements et garantir les meilleures conditions de sécurité.

- **Une vie sociale malgré les handicaps**

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
La vie quotidienne doit prendre en compte le rythme et les difficultés des personnes âgées dépendantes.
Toute personne âgée doit être informée de façon claire et précise sur ses droits sociaux et sur l'évolution de la législation qui la concerne.

- **Présence et rôle des proches**

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Dans les institutions, la coopération des proches à la qualité de vie doit être encouragée et facilitée. En cas d'absence ou de défaillance des proches, c'est au personnel et aux bénévoles de les suppléer.
La vie affective existe toujours, la vie sexuelle se maintient souvent au grand âge, il faut les respecter.

- **Patrimoine et revenus**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
Elle doit pouvoir en disposer conformément à ses désirs, sous réserve d'une protection légale, en cas de dépendance psychique.

- **Valorisation de l'activité**

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.
Développer des centres d'intérêt évite la sensation de dévalorisation et d'inutilité. La participation volontaire à des réalisations diversifiées et valorisantes (familiales, sociales, artistiques, culturelles, ludiques…) doit être favorisée.

- **Liberté de conscience et pratique religieuse**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

- **Préserver l'autonomie et prévenir**

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit, par une démarche médicale préventive.

- **Droits aux soins**

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles. Les soins comprennent tous les actes médicaux et paramédicaux qui permettent la guérison chaque fois que cet objectif peut être atteint.

- **Qualification des intervenants**

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

- **Respect de la fin de vie**

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

- **La recherche : une priorité et un devoir**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

- **Exercice des droits et protection juridique de la personne**

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens, mais aussi sa personne.

- **L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion**

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.
L'exclusion peut résulter aussi bien d'une surprotection infantilisante que d'un rejet ou d'un refus de la réponse aux besoins.

Les actions d'adaptation à mettre en place :

La recommandation de bonnes pratiques professionnelles intitulée « L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes donnent toutes les indications pour adapter les actions de l'établissement à cette avancée en âge de la population hébergée. Ainsi les actions proposées par l'établissement se feront de la façon suivante :

- Anticiper les risques liés au vieillissement de la personne handicapée :

- Mise en place d'un suivi préventif à la santé avec le médecin généraliste, suivi formalisé et actualisé,
- Réalisation par l'équipe pluridisciplinaire d'un programme d'éducation à la santé adapté,
- Evaluer les besoins d'aménagement de la chambre ou du studio avec le résident,
- Suivre l'évolution du réseau relationnel social et familial du résident,
- Aménager son travail et son temps de travail en ESAT voire anticiper sa retraite,
- Accompagner et informer le résident et sa famille si une réorientation est nécessaire.

- Repérer les effets et les signes du vieillissement

- Prise en compte et échanges autour des observations des professionnels, de l'entourage et du résident sur des changements perçus d'épuisement ou de perte d'autonomie ;
- Création d'un suivi écrit des observations des changements avec mise en place d'actions afin de pallier aux pertes liées au vieillissement.

- Répondre de façon graduée aux besoins de la personne

- Apporter des réponses immédiates en adaptant l'accompagnement à la santé,
- Organiser un rythme et un cadre de vie adaptés en recherchant l'accord du résident,
- Réévaluation du projet personnalisé dès que nécessaire avec de nouveaux objectifs,
- Mise en place d'un accompagnement complémentaire en lien avec d'autres services ou intervenants extérieurs,
- En cas de réorientation, le projet sera mis en place en concertation avec le résident et sa famille. Le lien avec le résident sera maintenu avec l'équipe et les résidents de l'établissement (visites, téléphone, courriers…)

LES ACTIONS D'AMELIORATION

24. Etablir une réflexion éthique sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.
25. Réaliser une analyse annuelle de l'évolution des caractéristiques, des besoins de cette population et des partenariats créés pour compléter les prestations de l'établissement, ainsi que des actions mises en place.
26. Former le personnel sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.
27. Rechercher des partenaires pour mutualiser les ressources et les compétences.
28. Adapter l'organisation de travail, la composition des équipes.
29. Identifier régulièrement les effets des réponses apportées aux personnes handicapées vieillissantes.
30. Adapter les espaces de vie afin de garantir une cohabitation harmonieuse avec les autres publics accueillis et que les personnes handicapées vieillissantes soient le plus autonomes possibles dans ces espaces.

5. LES EVALUATIONS ET LA DEMARCHE QUALITE

5.1. L'EVALUATION INTERNE

La Loi du 2 janvier 2002 impose aux établissements et services en action sociale et médico-sociale d'évaluer la qualité de leurs activités et des prestations qu'ils délivrent.

Une première évaluation interne s'est mise en place de 2009 à 2011, en utilisant le référentiel UNAPEI « PROMAP » organisé autour de 4 thèmes : l'usager, l'environnement, le projet, l'organisation.

L'ensemble des professionnels a été associé à cette évaluation.
Les résidents ont été associés à la démarche avec un important travail d'adaptation.

Le rapport d'évaluation interne a été finalisé en septembre 2014, avec la mise à jour d'un premier plan d'action.
Des enquêtes de satisfaction sur l'ensemble des prestations de l'établissement ont été menées auprès des résidents.

L'évaluation permet de mettre en cohérence l'évolution des besoins des personnes accompagnées et les orientations inscrites dans le projet d'établissement. Elle permet à l'établissement d'actualiser ses objectifs et ses moyens d'action et de mieux connaître ses potentialités et ses limites pour une amélioration continue de ses prestations et de son fonctionnement.
La prochaine évaluation interne sera réalisée en évaluant la mise en place des actions d'amélioration de ce projet d'établissement.

ACTIONS D'AMELIORATION

31- Transmettre la prochaine évaluation interne au financeur
32- Assurer le suivi du plan d'amélioration de la qualité
33- Nommer des référents par action et faire un point régulier en réunion sur l'avancée du plan d'amélioration
34- Penser la participation des partenaires lors de la prochaine évaluation interne
35- Repenser la mobilisation des tuteurs/familles pour la prochaine évaluation interne

5.2. L'EVALUATION EXTERNE

La première évaluation externe s'est déroulée en octobre 2014.

En conclusion, les évaluateurs écrivaient :

Cette résidence répond globalement aux attendus d'un foyer d'hébergement par la dynamique d'accueil et d'accompagnement mises en place. La mise en œuvre des axes de progrès retenus au niveau de l'évaluation interne dans le projet d'établissement permettra d'inscrire les pratiques existantes dans le cadre législatif de référence.

Les marges de progrès : les principales préconisations :
Divers domaines requièrent la prise en compte d'axes de progrès dont les principaux concernent le développement de la dimension évaluative, avec la recherche d'efficience et pertinence des accompagnements proposés, l'inclusion des divers éléments manquants dans les documents de référence de la résidence (PE, livet d'accueil) et l'adaptation de certains d'entre eux aux potentialités des résidents.

Une démarche institutionnelle visant la connaissance et l'appropriation des RBPP s'avère indispensable pour faire de ces derniers des outils incontournables de référencement des pratiques en cours et pour soutenir les réflexions d'équipe.

L'élaboration d'une stratégie partenariale permettra d'élargir le périmètre de l'ouverture sur l'environnement et de développer des actions d'ouverture de la résidence à l'environnement et à de nouveaux partenaires pour favoriser l'inclusion, tant de la structure que des résidents, dans la société.

La nécessaire mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction auprès des tuteurs/familles et des partenaires apportera, par l'exploitation de celles-ci, des éléments ciblés visant l'adaptation de la structure à son environnement.

La prise en compte des attentes de vie de couple d'une part, celle des besoins liés au vieillissement et à la fatigabilité des résidents d'autre part, justifient de la mise en œuvre d'une réflexion stratégique de cette dimension de l'accompagnement pour les premiers et de la poursuite des projets en cours pour les seconds.

L'autorisation de fonctionnement a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 04/01/2017, dans la mesure où le rapport d'évaluation externe a été transmis le 18/12/2014 et que celui-ci ne s'opposait pas au renouvellement de l'autorisation.

Durant cette période de 15 ans, l'établissement devra communiquer au Président du Conseil Départemental, les résultats d'une évaluation interne tous les 5 ans, les résultats d'une première évaluation externe 7 ans après la date de l'arrêté du 26/12/2016 et les résultats d'une seconde évaluation externe deux ans avant le renouvellement de l'autorisation, conformément à l'article L-312-8 du code de l'action sociale et des familles ; l'établissement communiquera chaque année un rapport d'activité établi selon l'article R-314-50 du même code.

ACTIONS D'AMELIORATION

35. Intégrer le SAHTHMO dans la prochaine évaluation interne et externe.

5.3. LES ENQUETES DE SATISFACTION

Les enquêtes de satisfaction auprès des usagers, de leur famille permettent de favoriser une réflexion sur la qualité, l'adéquation de l'accompagnement des personnes adultes handicapées et d'intégrer les résultats dans le plan d'amélioration continue de la qualité de l'établissement.
Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de tous les résidents en septembre 2018.
Le taux de réponse était de 93,48%.
Cette enquête questionnait les prestations administratives, les prestations hébergement et restauration, l'accompagnement à la santé, les activités proposées, l'aide aux actes de la vie quotidienne, le projet personnalisé…
La restitution des résultats de l'enquête a été réalisée auprès des résidents, auprès des salariés sous forme de réunion en adaptant la présentation pour en faciliter la compréhension.
L'enquête 2019 se déroulera de décembre à janvier 2020 et fera l'objet de la même restitution avec un comparatif de l'enquête 2018.
En novembre 2019, une enquête de satisfaction a été réalisée par le prestataire ELIOR sur la prestation restauration.
Ces enquêtes devraient être complétées par une enquête de satisfaction auprès des familles et une enquête auprès des salariés.

ACTIONS D'AMELIORATION

36. Réaliser une enquête de satisfaction annuelle auprès des personnes accompagnées et de leur famille, auprès des salariés.

5.4. LES ACTIONS D'AMELIORATION 2020/2024

		Court terme		Moyen terme		Long terme
		2020	2021	2022	2023	2024
1	Etablir un plan de rénovation des locaux et des équipements (2020-2022) et son suivi annuel	X	X	X	X	X
2	Création d'un jardin japonais en remplacement du bassin à poissons	X	X			
3	Déménagement des locaux du SAHTHMO à MARLY	X				
4	Bilan AUTICIEL annuel	X	X	X	X	X
5	Développer l'affichage en FALC pour toutes les informations à destination des résidents et des usagers du SAHTHMO	X				
6	La mise à jour du livret d'accueil du FAP et du SAHTHMO	X	X			

7	La réalisation d'une plaquette de présentation de l'établissement	X				
8	Recherche d'amélioration de la qualité de vie au travail	X	X	X	X	X
9	Enquête annuelle de satisfaction auprès des salariés	X	X	X	X	X
10	Poursuivre et affiner l'étude prospective annuelle des profils des personnes accompagnées pour anticiper l'évolution des besoins.	X	X	X	X	X
11	Des travaux de rénovation concernant la peinture, les sols, les plafonds et l'éclairage sont à prévoir dans toutes les circulations, bureaux et salons d'étage	X	X	X	X	X
12	Le mobilier des salons d'étage est à changer	X	X			
13	Rénovation de l'éclairage du salon du 2ème étage qui est insuffisant	X				
14	Recherche d'adaptation des repas aux besoins des résidents vieillissants	X	X	X	X	X
15	Evaluation trimestrielle des besoins d'aide à la prise des repas.	X	X	X	X	X
16	Evaluation annuelle de toutes les activités proposées et de leurs effets sur les résidents et les usagers	X	X	X	X	X
17	Développer et adapter les activités pour les résidents et usagers qui ne travaillent plus	X	X	X	X	X
18	Réaliser une évaluation annuelle des partenariats	X	X	X	X	X
19	Systématiser les conventions avec les différents partenaires	X	X	X	X	X
20	Dans le projet personnalisé fixer des objectifs permettant d'évaluer le projet et l'action menée afin de pouvoir en mesurer les effets attendus, voulus, non voulus, positifs, négatifs	X	X	X	X	X
21	Intégrer la question du vieillissement dans le projet personnalisé	X	X	X	X	X
22	Définir et mesurer l'inclusion sociale de la personne (par les activités, le travail et le comportement)	X	X	X	X	X
23	Mise en place d'un dossier informatisé du résident plus fonctionnel avec un logiciel adapté	X				
24	Etablir une réflexion éthique sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes	X	X	X	X	X
25	Réaliser une analyse annuelle de l'évolution des caractéristiques, des besoins de cette population et des partenariats créés pour compléter les prestations de l'établissement, ainsi que des actions mises en place	X	X	X	X	X
26	Former le personnel sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes	X	X	X	X	X

27	Rechercher des partenaires pour mutualiser les ressources et les compétences	X	X	X	X	X
28	Adapter l'organisation de travail, la composition des équipes	X	X	X	X	X
29	Identifier régulièrement les effets des réponses apportées aux personnes handicapées vieillissantes	X	X	X	X	X
30	Adapter les espaces de vie afin de garantir une cohabitation harmonieuse avec les autres publics accueillis et que les personnes handicapées vieillissantes soient le plus autonomes possible dans ces espaces		X	X	X	X
31	Transmettre la prochaine évaluation interne au financeur		X			
32	Assurer le suivi du plan d'amélioration de la qualité	X	X	X	X	X
33	Nommer des référents par action et faire un point régulier en réunion sur l'avancée du plan d'amélioration	X	X	X	X	X
34	Penser la participation des partenaires lors de la prochaine évaluation interne		X			
35	Repenser la mobilisation des tuteurs/familles pour la prochaine évaluation interne		X			
36	Intégrer le SAHTHMO dans la prochaine évaluation interne et externe		X		X	
37	Réaliser une enquête de satisfaction annuelle auprès des personnes accompagnées et de leur famille et auprès des salariés	X	X	X	X	X

CONCLUSION

L'établissement propose dans le parcours de vie des personnes accompagnées pour garantir une autonomie pratique et psychique, un accompagnement dans le suivi de la santé, de l'éducation, un réseau relationnel, et une intégration sociale.

La mission de l'établissement est de permettre aux résidents et usagers de mener une vie aussi autonome que possible et aussi longtemps que possible dans la structure.

Si le FAP LES PEUPLIERS, par ses prestations en offre la possibilité, les personnes handicapées mentales âgées pourront développer de nouvelles aptitudes, centres d'intérêt et s'adapteront à de nouvelles situations.

Les évaluations à venir permettront d'apprécier l'adéquation des objectifs de ce projet d'établissement aux besoins des résidents et des usagers du SAHTHMO, d'évaluer le degré de conformité des pratiques professionnelles, de mesurer les effets des pratiques, mais aussi de recueillir les nouvelles attentes des personnes accompagnées.

LISTE DES SIGLES UTILISES

AFAEDAM	Association Familiale pour l'Aide aux Enfants Déficients de l'Agglomération
AGGIR	Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles Messine
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
COPIL	Comité de Pilotage
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSE	Comité Social et Economique
CVS	Conseil à la Vie Sociale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FAP	Foyer d'Accueil Polyvalent
FAS	Foyer d'Accueil Spécialisé
FESAT	Foyer d'Hébergement de Travailleurs en ESAT
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico Educatif
MAP	Modèle d'Accompagnement Personnalisé
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PHV	Personne Handicapée Vieillissante
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RQTH	Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
SAHTHMO	Service d'Accompagnement à l'Hébergement des Travailleurs Handicapés en Milieu Ouvert
SAMSAH	Service d'Accompagnement médico-Social pour Adulte Handicapé
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SSEDAD	Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile

ANNEXES

Règlement Général sur la Protection des Données

afaedam
Foyer d'hébergement
Résidence les Peupliers
1, rue de l'Etang - 57160 SCY CHAZELLES
Tél. 03.87.60.37.37 - Fax 03.87.60.37.47
N° SIRET 775 618 887 00118 – Code APE 8720A

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le FAP LES PEUPLIERS dépendant de l'association AFAEDAM, exerçant sa mission d'établissement d'accueil pour personnes adultes en situation de handicap, est amené à ce titre à recueillir des données à caractère personnel et/ou sensible et déclare reconnaitre la confidentialité desdites données.

L'association AFAEDAM et l'ensemble de ses établissements et services s'engagent conformément à la loi n° 78-87 du 06 janvier 1978, loi Informatique et libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679 du 27 avril 2016) à la protection des données à caractère personnel, des personnes en situation de handicap, des salariés, des bénévoles et des partenaires et amis auxquels ils pourraient avoir accès dans le cadre de leur action.

A l'occasion de cette relation donnant lieu à la transmission d'informations, l'association AFAEDAM et le FAP LES PEUPLIERS s'engagent à n'utiliser les données transmises qu'aux seules fins explicitement prévues par la finalité des missions et des engagements pris auprès des personnes en situation de handicap accueillies et suivies.
En la matière, l'association AFAEDAM, ses établissements et ses services, inscrivent leur action dans le respect des obligations légales et de l'intérêt légitime que l'association a au regard de ses missions :

« L'AFAEDAM, une association engagée pour l'épanouissement des personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de vie.
L'AFAEDAM, une association créatrice de liens avec les familles et amis.
L'AFAEDAM, une association militante, actrice et reconnue dans son environnement »[1]

Conformément à la réglementation relative à la protection des données, les personnes concernées disposent des droits suivants.

- Le droit d'accès aux données qui permet à la personne d'accéder à ses données et d'en connaitre, outre l'information elle-même, sa durée de conservation et son origine[2].

[1]Projet Associatif AFAEDAM 2019-2023

[2]Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la relation qui lie l'association AFAEDAM et la personne en situation de handicap seront conservées pour la durée de l'engagement réciproque augmentée de la durée nécessaire à l'exercice ou la défense par l'entreprise de ses droits en justice. Lorsqu'il s'agira d'une personne en situation de handicap suivie et accompagnée par l'association AFAEDAM, la durée de conservation des données à caractère personnel sera égale à celle du Contrat de Séjour ou du DIPC avant archivage. Enfin, pour les bénévoles, partenaires et amis de l'association AFAEDAM pour lesquels des données ont fait l'objet d'un recueil, la durée de conservation des données sera d'un an après qu'un terme ait été posé à la relation qui les lie à l'association AFAEDAM.

- Le droit d'opposition prévoit et autorise toute personne à s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données la concernant fassent l'objet d'un traitement (le droit d'opposition trouve ses limites dans certains cas tel que l'existence préalable d'un consentement, l'existence d'un contrat liant la personne à l'association ou d'une obligation légale imposant le traitement des données ou encore si ce traitement doit se faire pour des motifs légitimes et impérieux ou afin de sauvegarder les intérêts vitaux de la personne concernée).
- Le droit de rectification donne à la personne concernée le droit d'obtenir du responsable du traitement que les données inexactes ou incomplètes soient modifiées ou complétées dans un délais raisonnable.
- Le RGPD renforce le droit à l'oubli, ainsi les données recueillies par l'AFAEDAM ne seront pas conservées au-delà d'une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités même de son action. La personne dont l'association dispose de données à caractères personnel et/ou sensible peut également demander l'effacement si le traitement est illicite ou si elle retire son consentement.

A l'instar du Règlement Général sur la Protection des Données, l'association AFAEDAM et son établissement FAP LES PEUPLIERS s'engagent dans le respect et l'application de nouveaux droits :

- La portabilité, c'est-à-dire obtenir du Responsable de Traitement une copie des données personnelle relatives à la personne concernée (salarié, personne en situation de handicap, bénévole…)
- L'opposition au profilage dès lors qu'il n'est pas rendu nécessaire dans le cadre d'un contrat, du consentement de la personne ou d'un droit de l'Etat.
- Enfin, le droit à la limitation du traitement des données dans leur utilisation par une demande adressée au Responsable de Traitement.

Dans les hypothèses définies par la réglementation, vous disposez de la faculté d'exercer vos droits évoqués ci-dessus pour l'ensemble des traitements de vos données à caractère personnel et/ou sensible réalisés par l'association AFAEDAM et son Etablissement FAP LES PEUPLIERS.

Dans le cadre du RGPD, l'association AFAEDAM est le Responsable du Traitement et définit) ce titre les finalités et les moyens qu'elle donne à l'utilisation des données à caractère personnel qu'elle recueille sur les personnes en situation de handicap, les salariés, les bénévoles, les partenaires et amis.

Les coordonnées du Responsable de traitement sont :

- AFAEDAM – DG

Responsable du Traitement
108 Route de Jouy
57160 MOULINS LES METZ
Tél. : 03 87 65 89 10
Fax : 03 87 62 44 58

Le Règlement Général sur la Protection des Données impose aux organismes privés tels que l'association AFAEDAM la nomination d'un Délégué à la Protection des Données.
Conformément à la règlementation, au sein de l'AFAEDAM, ses missions sont l'information et le conseil sur le RGPD auprès du Responsable de Traitement et des éventuels sous-traitants, le contrôle de l'application concrète des mesures visant la protection des données, le conseil également pour la réalisation d'une analyse d'impact afin d'évaluer les traitements de données à risque et la coopération avec la CNIL.

Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont :

- AFAEDAM
  Délégué à la Protection des Données
  108 Route de Jouy
  57160 MOULINS LES METZ
  Tél. : 03 87 65 89 10
  Fax : 03 87 62 44 58

Information de votre demande sera faite à l'attention du Responsable de Traitement qui est l'association AFAEDAM représentée par le Directeur Général.

Nous nous réservons le droit de donner accès aux données à caractère personnel en notre possession à la demande d'une autorité administrative ou judiciaire compétente.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL (CNIL.fr ou CNIL 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 PARIS Cedex 07).